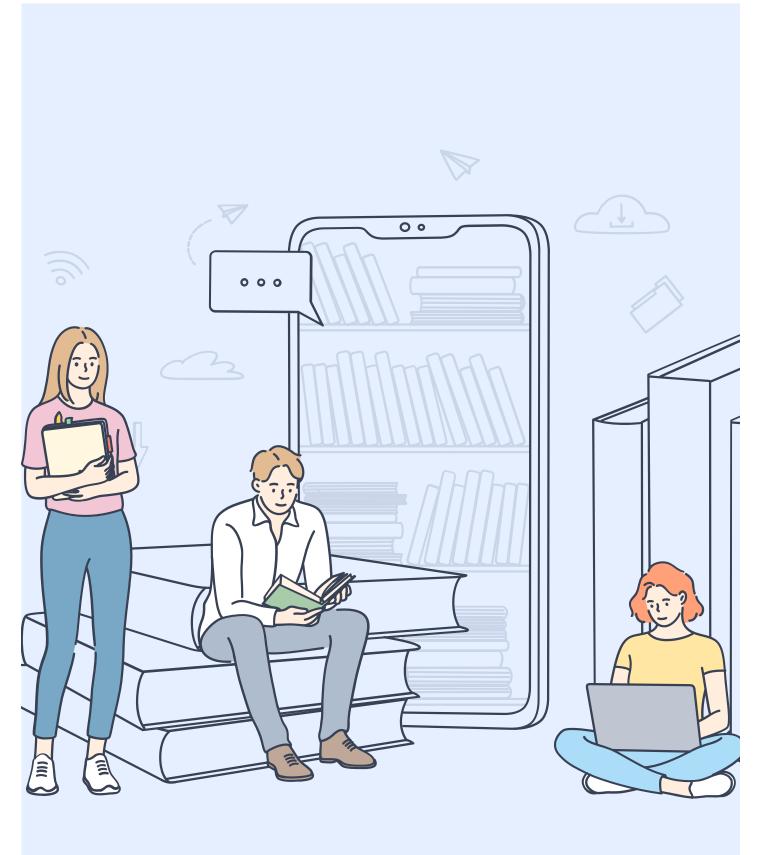
L'ORIENTATION: UN PARCOURS COMPLEXE POUR DES JEUNES EN QUÊTE D'INFORMATIONS





Cadre législatif et mise en œuvre en Bourgogne-Franche-Comté



Analyse du CESER **Page 10**



Préconisations

Page 21

Page 4



Annexes

Page 26



Déclarations

Page 41

n 2023, la Région Bourgogne-Franche-Comté adoptera le Schéma de développement du service public de l'orientation tout au long de la vie révisé et le nouveau Contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP). La réflexion engagée dès 2022 pour l'élaboration de ces documents stratégiques s'appuie sur une analyse des pratiques et outils mis en place.

C'est dans le cadre de ces travaux, que la présidente du Conseil régional, "considérant l'élargissement encore récent de la compétence régionale sur l'orientation, de l'enjeu prioritaire de cette dernière pour la jeunesse alors que de plus en plus de métiers en Bourgogne-Franche-Comté sont confrontés à une pénurie de main-d'œuvre", a invité le Conseil économique, social et environnemental à expertiser, pour un public de la 3º à la fin d'accompagnement par les Missions locales, les questions suivantes :

- -Comment les jeunes, leurs parents et la communauté éducative ont-ils accès à l'information sur les métiers et les voies de formation dans le cadre de leur parcours d'orientation ?
- -Quel est leur ressenti et leur vécu sur ce parcours et ceux-ci sont-ils spécifiques selon leur lieu d'habitation et/ou leur situation familiale et sociale ?
- -Quel regard portent-ils sur l'offre de service à leur disposition pour garantir un accès à l'information sur les métiers ?
- Quels outils d'information sur les métiers et les formations sont utiles dans la mise en œuvre de l'obligation de formation ?
- Quelles sont leurs attentes et que leur manque-t-il ?
- -La crise sanitaire a-t-elle eu un impact sur leur projet d'orientation ?.1

Cette demande, essentiellement centrée sur les outils d'information, leur évaluation et les pistes possibles d'évolution, nécessiterait de conduire une enquête de satisfaction auprès de tous les types d'utilisateurs ou une analyse du processus d'orientation tel qu'il est mis en place par l'Éducation nationale ou les structures d'accompagnement des jeunes. Un tel travail s'apparente à un audit et ne relève pas du rôle que le CESER peut remplir en matière d'évaluation des politiques publiques. De plus, la crise sanitaire ayant retardé à 2021 la mise en œuvre

L'information
est un maillon clé
dans un processus
d'orientation
complexe, mêlant
choix personnels,
familiaux et attentes
de la société.

des actions envisagées par la Région, il est prématuré d'en faire l'évaluation globale. Pour le CESER, il s'agit d'apporter un éclairage de la société civile organisée sur la façon dont la Région peut exercer sa compétence en matière d'information sur les métiers et les formations et sur la façon dont elle peut répondre aux besoins des publics concernés

Cette compétence se situe à la croisée des chemins entre économie, emploi, formation, secteurs d'activités, réalités socioéconomiques de la Bourgogne-Franche-Comté et en complémentarité avec les autres acteurs, notamment les autorités académiques. Elle est partie prenante de la mission d'information, maillon clé de l'orientation, processus éminemment complexe mêlant choix personnels et familiaux du parcours éducatif et attentes de la société, notamment économiques. Elle se met en place à un moment de profondes mutations sociétales qui combinent évolution de la relation au travail, omniprésence du numérique et persistance des inégalités. Sa mise en œuvre est donc particulièrement difficile.

Pour mener à bien ce travail, le CESER s'est essentiellement appuyé sur des auditions, tout en prêtant attention aux conclusions de rapports et d'études récents traitant de l'orientation. Il a complété cette approche par l'analyse des travaux publiés par d'autres CESER, dont certains ont donné lieu à des entretiens interrégionaux. En outre, il a bénéficié du témoignage de ses conseillères et conseillers, chacun à titre familial ou professionnel ayant une expérience sur le sujet considéré.

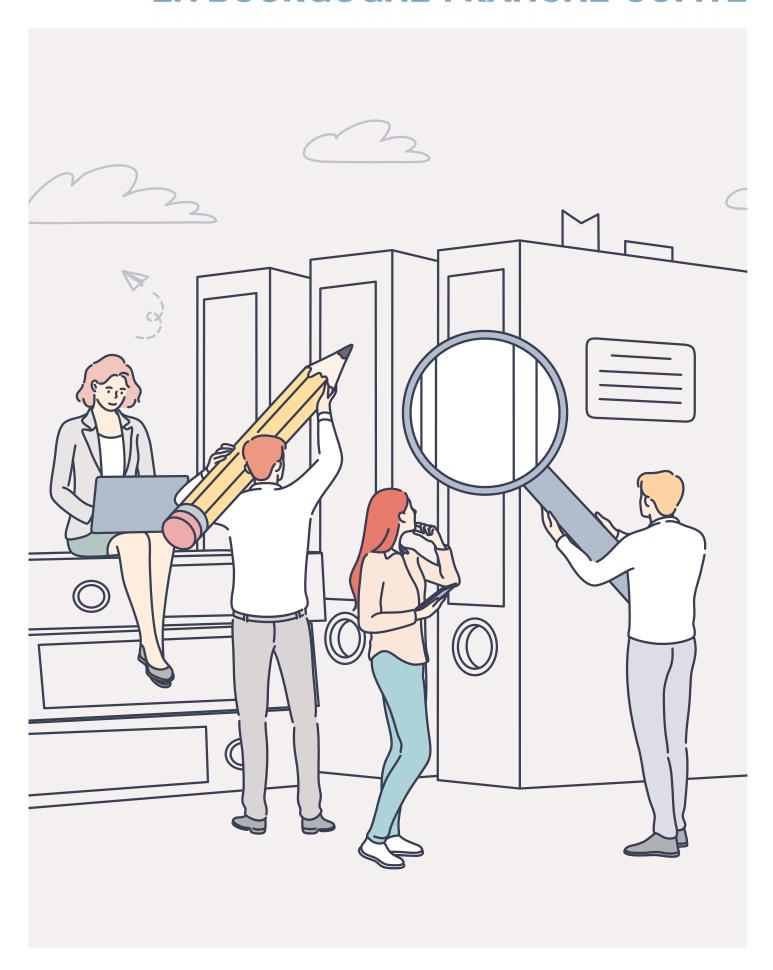
Le CESER fait le choix d'une approche globale de l'information mettant plus l'accent sur l'accompagnement dans la recherche d'information que sur les outils et le contenu de l'information.

Il en résulte des préconisations formulées principalement à l'attention du Conseil régional, mais aussi de ses partenaires.

Ce rapport a été adopté à l'unanimité lors de la séance plénière du 2 mai 2023.

⁽¹⁾ Par la lettre de saisine adressée au CESER le 20 juin 2022, en annexe.

CADRE LÉGISLATIF ET MISE EN ŒUVRE EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



CADRE LÉGISLATIF ET RÉPARTITION DES COMPÉTENCES ENTRE ÉTAT ET RÉGIONS

En France, le droit à l'information et à l'orientation professionnelle pour tous est institué par la loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie. Il en résulte la création du service public de l'orientation confié aux services de l'État, en réponse aux objectifs suivants : "garantir à tous l'accès à une information gratuite, complète et objective sur les métiers, les formations, les certifications, les débouchés et les niveaux de rémunération, ainsi que l'accès à des services de conseil et d'accompagnement en orientation de qualité et organisés en réseaux"².

Avec la loi du 5 mars 2014, ce service public évolue vers un Service public régional de l'orientation (SPRO), copiloté à l'échelle régionale par l'État et les Régions qui deviennent compétentes pour coordonner l'action des organismes chargés de l'orientation des actifs (demandeurs d'emploi et salariés).

La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel tente de répondre à la complexité d'application de la loi précédente en réorganisant l'ensemble du service public de l'orientation et le partage des compétences entre Régions et État. Le SPRO est ainsi élargi aux publics scolaires, apprentis et étudiants.

Aujourd'hui, "l'État définit, au niveau national, la politique d'orientation des élèves et des étudiants dans les établissements scolaires et les établissements d'enseignement supérieur. Avec l'appui, notamment, des centres publics d'orientation scolaire et professionnelle et des services communs internes aux universités chargés de l'accueil, de l'information et de l'orientation des étudiants (...), il met en œuvre cette politique dans ces établissements scolaires et d'enseignement supérieur et délivre à cet effet l'information nécessaire sur toutes les voies de formation aux élèves et aux étudiants ainsi que l'accompagnement utile aux élèves, étudiants ou apprentis pour trouver leur voie de formation.

La Région organise des actions d'information sur les métiers et les formations aux niveaux régional, national et européen ainsi que sur la mixité des métiers et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en direction des élèves et de leurs familles, des apprentis ainsi que des étudiants, notamment dans les établissements scolaires et universitaires. Lorsque ces actions ont lieu dans un établissement scolaire, elles sont organisées en coordination avec les psychologues de l'éducation nationale et les enseignants volontaires formés à cet effet (...). Avec le concours de l'ONISEP, elle élabore la documentation de portée régionale sur les enseignements et les professions et, en lien avec les services de l'État, diffuse l'information et la met à disposition des établissements de l'enseignement scolaire et supérieur."3

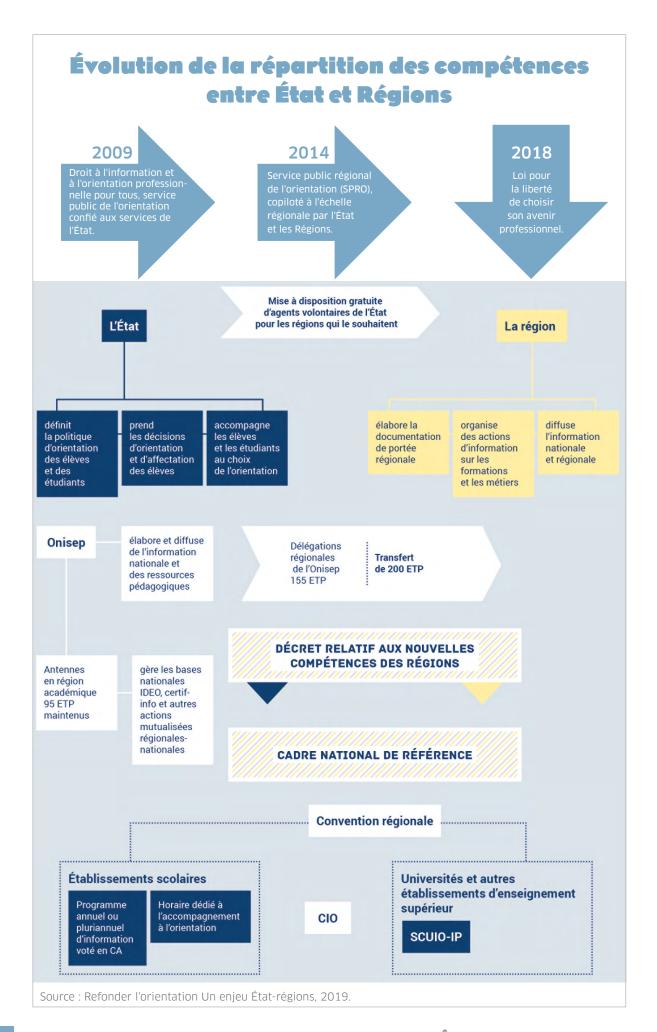
La loi est complétée par un cadre national de référence, signé le 28 mai 2019 entre l'État et Régions de France, qui précise la répartition des compétences entre État et Régions. Il rappelle la nécessité pour ceux-ci d'intervenir "de manière coordonnée et complémentaire" et de veiller "à la cohérence et à la continuité de leurs interventions respectives ou conjointes".



Cette nouvelle répartition des compétences entre l'État et les Régions est sensée être plus précise. Mais si l'information sur les métiers et les formations est transférée aux Régions, les équipes éducatives et pédagogiques des établissements scolaires conservent un rôle d'information sur les parcours de formation et sur les métiers dans le cadre de leur mission d'accompagnement des élèves. Cela nécessite donc coordination et complémentarité à tous les niveaux.

⁽²⁾ Article L. 6111-3 du code du travail.

⁽³⁾ Article L. 6111-3 du code du travail.



De nombreux autres acteurs, tant publics que privés, développent et diffusent des outils d'information à destination du public concerné : réseau Infos Jeunes, Missions locales, organisations professionnelles, chambres consulaires... La façon dont se mettent en place et se coordonnent les actions de chacun, acteurs publics et privés, Régions, État, reste donc une question centrale.

MISE EN ŒUVRE EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



1- Un paysage complexe

Comme prévu par le cadre national de référence, une convention a été signée en octobre 2020 entre la Région Bourgogne-Franche-Comté et les services de l'État, représentés par le préfet de région, le recteur de la région académique, la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et l'ONISEP. L'objet de la convention est de préciser pour chacun des signataires "les modalités de coordination et l'exercice de leurs compétences respectives dans la mise en œuvre des actions dans les domaines de l'information sur les métiers et les formations et de l'orientation auprès des élèves et de leurs familles, des apprentis et des étudiants, dans les établissements où ils sont inscrits"4.

La convention pose un cadre d'intervention concertée. En cohérence avec celui-ci, la Délégation de région académique pour l'information et l'orientation (DRAIO) a été placée à l'échelle de la Région académique. Deux ans après la signature de cette convention, l'organisation et les modalités de coordination entre acteurs et le transfert de compétences entre l'État et la Région demeurent en cours de finalisation. Beaucoup d'outils et de dispositifs ne fonctionnent pas encore à l'échelle de la région fusionnée.

2- De nombreuses actions mises en œuvre

La Région affiche quatre ambitions transversales :

- renouveler les approches pour présenter les métiers et les formations,
- donner les mêmes chances à tous d'observer et d'expérimenter les métiers.
- faciliter l'accès à l'information,
- valoriser l'excellence des métiers et les gestes professionnels.

La Région Bourgogne-Franche-Comté, sur cette base, a défini une stratégie et des axes d'intervention. De nombreux autres acteurs, pourvoyeurs d'informations ou d'accompagnement, interviennent également. Quelques exemples d'actions sont présentés ci-dessous.

AXE 1 - Consolidation et développement des outils numériques

La Région a fait le choix de s'appuyer largement sur EMFOR (CARIF OREF de Bourgogne-Franche-Comté) pour mettre en place les actions suivantes :

- Amélioration et enrichissement de CLEOR, outil numérique grand public de découverte des métiers selon les centres d'intérêt, les compétences ou les expériences et qui guide ensuite les utilisateurs vers des informations régionales sur l'emploi, les recrutements et les formations.
- Ouverture de la "Galerie de l'orientation" à destination des élèves et de leur famille. Elle rassemble les ressources existantes élaborées par l'ONISEP, complétées des informations disponibles en région (dont CLEOR), et elle est accessible depuis l'Espace Numérique de Travail (ENT) ECLAT BFC depuis avril 2021.
- Préparation et lancement en 2023 du portail "Explore demain", destiné à devenir la porte d'entrée principale de toute l'information régionale sur l'orientation, pour ensuite diriger les utilisateurs vers d'autres outils comme CLEOR.



L'ONISEP, de son côté, continue à alimenter un site internet national très riche, qui regroupe des informations sur les formations et les métiers. Parcours Sup est aussi une source d'information essentielle sur les formations supérieures et répertorie de multiples services numériques d'aide à l'orientation.

De nombreux autres acteurs développent également leurs propres outils numériques, que ce soit au niveau national ou régional.

Pour en citer quelques-uns :

- Espace "Définir son orientation professionnelle" sur le site cci.fr, avec une section dédiée à la découverte des métiers.
- Plateforme Vita Bourgogne, développée par la filière vitivinicole de Bourgogne.
- Application OnyXP, créée par une start-up de Belfort, qui permet de découvrir plusieurs centaines de métiers, dont ceux de l'automobile sur la base d'une coopération avec le campus des métiers et des qualifications automobile (Mobi-campus).



AXE 2 - Renouvellement de l'information sur les enseignements et professions

Pour la Région, il s'agit essentiellement de la production et la diffusion des deux guides "Après la 3°, j'ai le choix" et "Après le Bac, j'ai le choix", élaborés depuis 2021 par EMFOR, sur la base des données recueillies par l'ONISEP. Ils sont disponibles en version numérique pour tous, et chaque établissement en reçoit quelques exemplaires en format papier.

Les établissements d'enseignement s'appuient sur ces guides, mais ils les complètent avec d'autres sources d'information. Il en va de même pour les structures qui accompagnent les jeunes autres que scolaires, apprentis et étudiants : Missions locales, Écoles de la 2º Chance...

Pour les élèves et les familles, l'information sur les enseignements et les professions provient de sources multiples : les guides mentionnés ci-dessus, les multiples sites internet, la presse généraliste et spécialisée, les professeurs principaux, les psychologues de l'éducation nationale (PsyEn), les forums des métiers au sein des établissements ou mutualisés entre établissements.

les interventions de professionnels ou d'étudiants dans les établissements, le réseau des conseillers Point Orientation Apprentissage des CCI, les services orientation des universités, les points Info Jeunes... certaines familles font également appel à des "coachs" privés pour les accompagner dans cette recherche d'information.

AXE 3 - Accompagnement des acteurs de l'orientation, des équipes éducatives et des familles

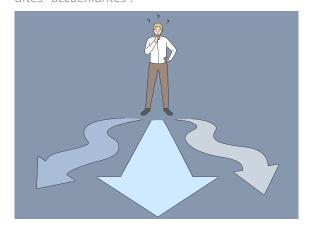
Les principales actions de la Région ont concerné :

- -l'ouverture du service "Explor'actions métiers" sur ECLAT BFC, à destination des enseignants, construit en partenariat avec les autorités académiques, les branches et les secteurs professionnels. Il s'agit d'un site qui répertorie les événements en lien avec l'orientation;
- des webinaires d'information sur les métiers et les secteurs à destination des professionnels de l'orientation proposés par EMFOR;
- une aide financière, sur demande des établissements, pour les déplacements des élèves, apprentis et étudiants se rendant aux événements de découverte des métiers organisés en Bourgogne-Franche-Comté.

Dans le plan académique régional de formation des enseignants, un volet est consacré à ceux ayant en charge l'orientation, par exemple autour de la question de l'accompagnement de l'orientation ou de la connaissance des formations.

AXE 4 - Mobilisation des entreprises et des acteurs économiques

La Région Bourgogne-Franche-Comté a annoncé sa volonté de développer en 2023 un portail pour donner un accès centralisé à tous les sites proposant des offres de stage (pour tous types de publics) et de créer un label des entreprises dites "accueillantes".



Les établissements scolaires et universitaires et les structures d'accompagnement des jeunes développent de leur côté leur propre connaissance des acteurs économiques et professionnels et leur réseau. C'est en particulier le rôle de la mission école entreprise de la région académique, notamment pour accompagner les élèves en recherche de stage de découverte des métiers. Des outils numériques sont également à la disposition des jeunes : plateforme "mon stage de 3e" dévolue aux collèges du réseau d'éducation prioritaire (REP +) pour aider les élèves à trouver des stages plus facilement, dispositif "ministages" des CCI...

AXE 5 - Innovation pédagogique

La Région a lancé des appels à projets "Actions innovantes d'information sur les métiers et les formations" en 2021 et 2022, pour près d'un million d'euros. Elle a également soutenu la participation d'une soixantaine de structures ou d'établissements de la région au concours national "Je filme le métier qui me plaît", financé le déploiement dans les établissements scolaires de 600 casques virtuels présentant près de 120 environnements professionnels et participé à la compétition Worldskills, un concours international permettant à des jeunes professionnels de mettre en avant leurs talents et leurs savoir-faire dans plus de 60 métiers.

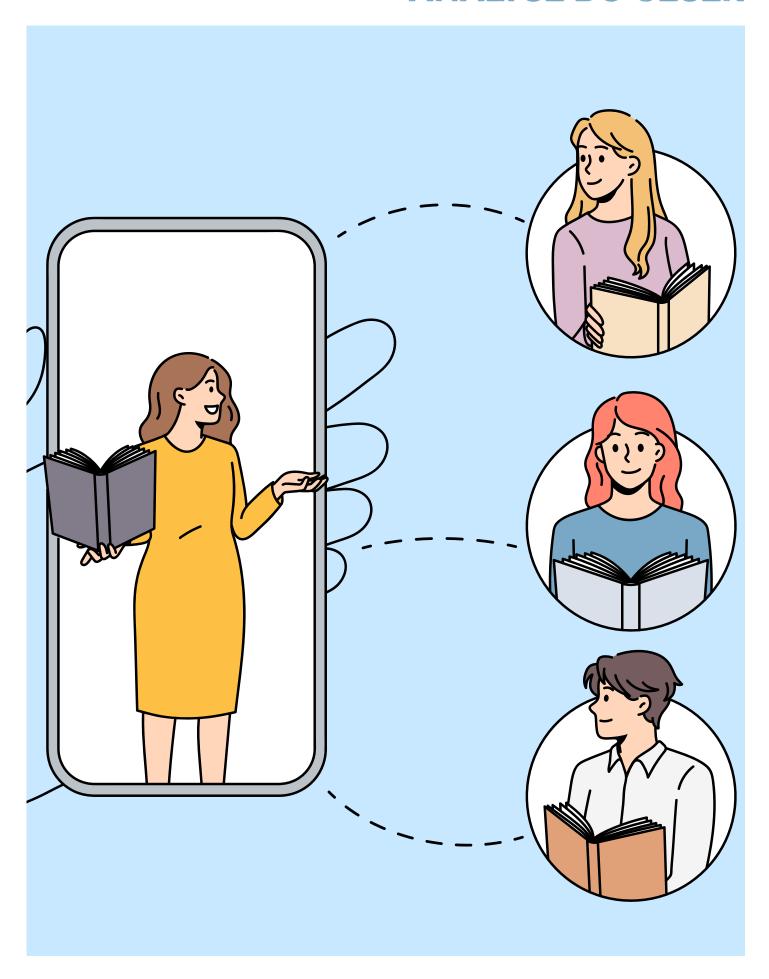


AXE 6 - Promotion de l'égalité Femmes-Hommes dans les pratiques d'orientation

La Région indique prendre en compte cette égalité dans toutes les actions mises en place et décrites ultérieurement. Une réflexion est en cours concernant la mise en place d'actions de formation/sensibilisation des acteurs de l'orientation au sens large (intégrant les équipes éducatives et les familles).

Les autres acteurs, dans leurs outils d'information et de communication, mettent en général en avant leur volonté de lutter contre les stéréotypes de genre, notamment dans les représentations des métiers.

ANALYSE DU CESER



PÉRIMÈTRE DU SUJET, MÉTHODOLOGIE

Il est rapidement apparu nécessaire, pour répondre aux questions soulevées par la Région, d'étendre le strict périmètre fixé dans la lettre de saisine à des problématiques plus larges. En effet, l'accès à l'information est une condition nécessaire au bon déroulement d'un parcours d'orientation, mais non suffisante.

D'autres enjeux se posent, par exemple :

- l'accompagnement pour trouver l'information, se l'approprier, savoir l'utiliser pour faire des choix tout au long du parcours d'orientation,
- la garantie d'accéder à l'information quel que soit son lieu d'habitation, son parcours scolaire, son niveau de vie,
- la prise en compte des besoins des destinataires, afin de s'assurer qu'ils obtiennent facilement l'information précise au moment où elle est nécessaire à la poursuite de leur parcours.

Une précision peut être apportée sur la terminologie. Dans sa lettre de saisine, le Conseil régional évoque les jeunes, leurs parents et la communauté éducative. Selon les termes du ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse, les parents sont des membres à part entière de la communauté éducative⁵. Le CESER préfère donc utiliser le terme "équipes éducatives" plutôt que "communauté éducative" pour se référer aux professionnels de la formation et de l'orientation au sens large.



Enfin, le CESER a fait le choix, conformément à la demande de la Région, de se concentrer sur les principaux publics visés par les questions de la lettre de saisine : jeunes âgés de 15 à 25 ans, parents d'élèves, enseignants et professionnels en charge de l'orientation.

(5) https://www.education.gouv.fr/les-parents-d-eleves-11834



De façon générale, il a été difficile de maintenir les échanges dans le strict périmètre "métiers et formation" et même dans celui de l'information tout court. Quel que soit le public, les préoccupations, les points de vigilance relèvent aussi de l'orientation au sens large.

LES POINTS LES PLUS SIGNIFICATIFS

1- Des réalités qui persistent

Alors que la loi de 2018 s'intitule "pour la liberté de choisir son avenir professionnel", force est de constater que la réalité est autre. Divers facteurs continuent de peser sur l'orientation, véritables critères induisant un premier filtre limitant parfois les possibilités d'accéder à un avenir professionnel de son choix. Ces réalités déjà largement documentées, replacées dans le contexte local dans des travaux antérieurs du CESER⁶, conditionnent l'information recherchée ou disponible. Il ressort des auditions que cette situation évolue peu.

Il s'agit :

- De réalités sociétales : le cursus de formation repose trop souvent sur une logique de sélection par l'échec et moins sur une logique de projet ; la référence au diplôme prime sur la référence aux acquis d'apprentissage ; la voie professionnelle demeure dévalorisée comparativement à la voie générale.
- De réalités économiques : la volonté d'adéquation emploi, métier et formation reste une

(6) Notamment, les rapports "Vers un service d'orientation tout au long de la vie adapté aux besoins du public et du territoire" (janvier 2015), "La voie professionnelle, un véritable choix d'orientation" (novembre 2015) et "Transition, transformation, mutation : comment maintenir et développer l'emploi en Bourgogne-Franche-Comté ?"(septembre 2022).

réalité, avec la tentation de répondre aux besoins des entreprises et filières locales ; former localement pour insérer localement ; plus que dans d'autres régions, les jeunes de Bourgogne-Franche-Comté privilégient souvent des formations courtes ou une insertion professionnelle rapide vers des emplois peu qualifiés.

- De réalités institutionnelles : l'élargissement des compétences de la Région en matière d'orientation est encore récent, ce qui peut expliquer une mise en place de ces nouvelles compétences marquée par la pratique acquise en matière de formation professionnelle, par l'ancienne compétence régionale sur l'apprentissage et par la relation de proximité avec les lycées.
- De réalités géographiques : l'organisation spatiale de la Bourgogne-Franche-Comté entraîne des répercussions sur la formation, l'emploi, et donc sur l'orientation ; la ruralité, composante essentielle de l'identité régionale, se combine inévitablement avec les questions de vieillissement, de mobilité et d'accès aux services, en fragilisant d'autant plus certains territoires enclavés ; les territoires de franges sont sous influence des régions voisines, y compris la Suisse.



- De réalités familiales : le poids implicite de la catégorie socioprofessionnelle de la famille, la prise en compte de la proximité géographique pour des raisons économiques, organisationnelles ou par inquiétude de l'éloignement du foyer familial influencent de façon importante les choix d'orientation, et donc, la recherche d'information.
- De réalités conjoncturelles : la crise sanitaire a eu un fort impact sur le système éducatif, y compris sur les projets d'orientation des jeunes.
 Certains n'ont pas pu mûrir leur projet à cause des annulations de stages, de forums, d'évènements... Beaucoup d'entre eux ont souffert de



l'isolement et du manque d'accompagnement humain. De nombreux séjours à l'étranger ont été annulés. Certains parents et certains étudiants ont perdu leur emploi. Lors des différentes auditions, même avec les jeunes rencontrés, le sujet a été peu abordé. Il est trop tôt pour mesurer l'impact réel de cette crise sur les projets d'orientation, d'autant plus que lui a succédé une nouvelle crise globale, marquée par une forte inflation et des bouleversements mondiaux importants, qui rendent la mobilité infra et internationale difficile.

2- Des constats spécifiques en matière d'information sur les métiers et les voies de formation

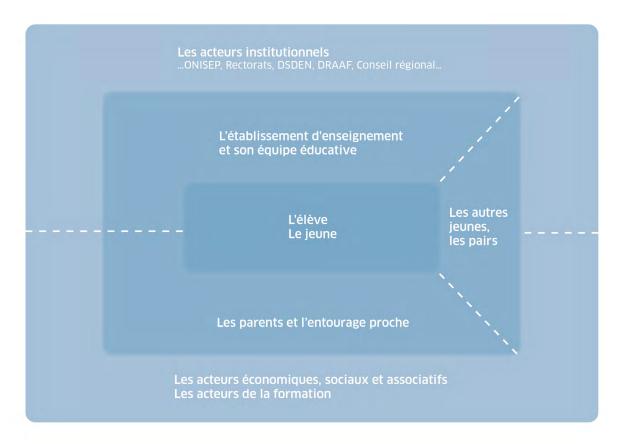
Tout au long de leur parcours d'orientation, les élèves et les jeunes sont au centre d'un environnement complexe, dans lequel ils puisent différentes informations. Les acteurs et les outils d'information s'organisent dans différents ensembles, qui communiquent, interagissent et se chevauchent souvent. Tous ne sont pas dans la même proximité vis-à-vis des jeunes.

Ce parcours est rythmé par des temps forts, des points d'étapes décisifs dans l'orientation. Toutes les sources et les besoins d'information n'obéissent pas à la même temporalité. Certaines sources d'information sont mobilisées de façon très ponctuelle, alors que d'autres le sont de manière récurrente tout au long du parcours d'orientation.

• Les jeunes âgés de 15 à 25 ans

Qu'ils soient collégiens cheminant vers la voie générale ou la voie professionnelle, en décrochage, apprentis, lycéens, néo-bacheliers, étudiants, jeunes en recherche d'emploi ou en reconversion, ils ont tous besoin d'information et d'accompagnement sous différentes formes.

Les principaux acteurs du parcours d'orientation



selon leur profil ou l'étape à franchir dans leur parcours d'orientation.

Avec plus ou moins de difficultés, la majorité des jeunes arrive à s'informer sur les formations et sur les métiers.

L'information est foisonnante. Elle est complexe car le monde des métiers et des formations est vaste et parfois peu lisible. Les jeunes ont besoin d'être guidés pour s'y repérer. Ils sont en forte demande de contact humain, d'échanges avec des professionnels de l'orientation et des personnes issues des secteurs d'activités vers lesquels ils souhaitent se diriger. On retient des auditions avec les Maisons familiales rurales et les Écoles de la 2^e Chance que la qualité de l'accompagnement individuel est déterminante.

L'information est de plus en plus dématérialisée, mais les jeunes expriment le besoin de "rencontrer du vrai", même ceux aguerris dans la consultation de l'information dématérialisée. Leur utilisation du numérique reste plus ludique qu'à visée professionnelle, scolaire ou informative.

La consultation d'information ne se fait pas toujours dans la sérénité. La surabondance d'information, l'angoisse de ne pas prendre la bonne décision et de s'engager sans possibilité de changement, la notion d'échec ou la mauvaise image de la filière professionnelle génèrent de l'anxiété. Cette pression est particulièrement prégnante à la fin du collège et du lycée. Dans leur recherche d'information, les jeunes accordent une attention particulière à des critères autres que "métiers et formations". Pour certains, l'appréhension de s'éloigner de la famille et la difficulté à se projeter au-delà du quartier ou de leur zone d'habitation proche guident le choix d'établissement sur un critère de proximité géographique. Les conditions d'études, les représentations plus ou moins réelles des métiers, la qualité de vie étudiante, les conditions d'accueil des jeunes en situation de handicap sont aussi d'autres critères qui peuvent se révéler déterminants dans le choix de filière ou de lieu de formation.

Tous les jeunes de Bourgogne-Franche-Comté ne raisonnent pas en termes de formation locale et d'insertion locale. Certains néo-bacheliers sont déterminés à poursuivre leurs études dans d'autres régions ou à l'étranger, et ont besoin d'accéder facilement aux informations correspondantes.

Il est important de veiller à ce que l'information à destination des jeunes, en particulier ceux qui sont sortis du système scolaire, soit axée sur les compétences. Cette approche leur apportera la connaissance de soi et la faculté d'adaptation qui leur seront nécessaires pour évoluer professionnellement tout au long de leur vie.



Des besoins d'information et d'accompagnement qui concernent également l'enseignement supérieur

Un étudiant est confronté à des choix déterminants tout au long de son cursus universitaire, de la licence (avec le choix des spécialités) à la potentielle candidature au master jusqu'au doctorat, sans oublier la possibilité du droit à l'erreur et la réorientation

à l'erreur et la réorientation.
En France, le taux d'échec en première année d'études supérieures avoisine les 60%. Il y a une réelle nécessité d'accompagner les étudiants sur leur orientation dès la première année. Il s'agit notamment de palier la difficulté à changer de parcours pour ceux qui souhaitent se réorienter en cours de cursus et reconstruire leur projet d'avenir. Le maintien de dispositifs tels que les "semestres rebond?" et la mise en place de passerelles, accompagnés d'une communication efficace sur leurs existences et leurs modalités, est indispensable.

Le besoin d'accompagnement se poursuit également au second cycle du cursus universitaire, au moment de statuer sur un choix de spécialisation et une continuité en master. Les choix peuvent être limités par les résultats individuels et par les contraintes financières, logistiques ou géographiques. Les étudiants peuvent être amenés à devoir changer d'établissement, de formation, de région. Ils doivent pouvoir bénéficier en continu de temps d'information et d'accompagnement dans les choix d'orientation.

Le besoin d'information et d'accompagnement se prolonge jusqu'au 3° cycle. Les démarches et procédures administratives y sont complexes, notamment en raison de la pluralité des plateformes de candidatures et la différence des conditions d'entrée d'une école doctorale à l'autre.

(7) Voir glossaire en annexe 6

• La famille et l'entourage proche

Les parents et les proches sont souvent des acteurs majeurs de l'accompagnement, en particulier pour les élèves du secondaire. Au fur et à mesure que l'enfant grandit, le rôle des parents peut s'estomper, mais il n'en reste pas moins fondamental aux moments-clés du parcours d'orientation. Ils sont une référence pour les jeunes, en les conseillant, témoignant de leur activité professionnelle, mobilisant leur réseau.

L'implication des parents varie fortement d'une famille à l'autre. Certaines familles ne sont pas en mesure d'accompagner leurs enfants dans leur parcours d'orientation. Dans d'autres familles, les jeunes savent très tôt vers quelles études ou quels métiers ils souhaitent se diriger.

Les parents sont demandeurs d'information pour avoir la capacité de conseiller leurs enfants et les guider. Ils ont besoin de temps pour mener leur réflexion et comprendre comment s'organise le parcours d'orientation. Le manque de distinction entre orientation et affectation sur certains outils peut entraver la bonne compréhension du processus. Des rencontres régulières avec les enseignants, en particulier avec le professeur principal, dans un climat de confiance et de respect réciproque, restent d'une grande utilité pour évoquer le parcours d'orientation de chaque enfant.



La part d'information en ligne est grandissante, posant la question de la fracture numérique. Certaines familles sont peu ou mal outillées, ne disposant parfois que d'un smartphone. Pour d'autres, l'illectronisme est un obstacle. Le besoin d'une documentation papier est à prendre en compte.



L'éloignement géographique des lieux où se déroulent les temps d'information (salons, journées portes ouvertes...) est un frein, privant familles et élèves d'information ou de temps d'échanges potentiellement déterminants.

Certains parents, de façon plus ou moins implicite due à leur propre expérience, par le poids des réalités socioéconomiques ou par des clichés qui perdurent, fixent un cadre qui conditionne la recherche d'information par leurs enfants. Certains jeunes peuvent également limiter leur choix par une forme d'autocensure. Ils en ont témoigné lors des auditions : "Mon père m'a dit : il faut faire ingénieur." "Je me dirige vers les métiers du paysage car mon père a une entreprise dans ce domaine." "Je voudrais travailler à l'hôpital parce c'est ce que fait ma tante"...

L'information sur les cursus de formation n'est pas toujours réaliste et pragmatique. À titre d'exemple, le manque de connaissance du niveau scolaire demandé pour intégrer telle ou telle filière est source de difficultés. Il arrive que, de ce fait, le choix de poursuite d'études ne soit pas validé par le conseil de classe. Vu la date très tardive à laquelle les familles en sont informées, elles n'ont plus la possibilité de trouver de solution alternative d'orientation.

La difficulté à se repérer dans l'information disponible, la complexité du parcours d'orientation, le besoin d'accompagnement peuvent en partie expliquer le recours à un coaching privé qui tend à augmenter.

• L'équipe éducative

Les auditions ont mis en exergue le décalage entre l'échelle institutionnelle et l'échelle de terrain, entre les missions des professeurs principaux sur l'orientation et les conditions de mise en œuvre de ces missions, entre les responsabilités confiées et les réalités de leur exercice.

Il est souvent fait référence à la formation des enseignants à l'orientation mais les auditions n'ont pas permis de définir clairement les attendus de cette formation.

Les professeurs principaux se retrouvent, comme les jeunes et leurs proches, en difficulté devant la masse d'informations et d'outils mis à disposition, y compris ceux proposés par la Région. Cette dernière n'est d'ailleurs pas identifiée comme l'acteur de référence en la matière.

La mission d'orientation confiée aux professeurs principaux, dont les contours restent flous, s'ajoute à leur travail quotidien alors qu'elle demande beaucoup de disponibilité. Au cours des auditions, plusieurs professeurs ont également mentionné d'autres freins entravant l'exercice de cette mission : manque de reconnaissance, impossibilités d'aménagement d'emploi du temps, absence de compensation financière...

Les professeurs principaux se trouvent parfois en difficulté pour guider les élèves dans la connaissance des formations et des métiers. Les informations sur les possibilités de passerelles entre les voies de formation et sur les possibilités de réorientation manquent de clarté et sont difficiles à trouver, alors qu'elles sont essentielles pour les jeunes en difficulté d'orientation.



Le quota d'heures dédié à l'orientation, modulé selon les niveaux, n'est pas mis en œuvre de façon uniforme. Selon les données transmises par la DRAIO, pour les lycées de l'académie de Besançon à la rentrée 2022-2023, les chefs d'établissement estiment à 34 le nombre d'heures consacrées à l'orientation alors que 54 heures sont prévues.

Les PsyEn (psychologues de l'Éducation nationale) sont des interlocuteurs de référence pour les ieunes et leur famille au cours de la scolarité. Leur nombre est limité et ils ont d'autres missions que l'information à l'orientation. Certaines familles, en retrait du système éducatif, peuvent avoir des réticences à les solliciter ou ne pas savoir qu'ils peuvent avoir recours à leur accompagnement. L'équipe éducative occupe une place pivot dans le parcours d'orientation des jeunes. L'interaction avec les familles existe. Celle avec le monde économique reste difficile à mettre en place pour plusieurs raisons : craintes des enseignants de faire entrer au sein des établissements un monde socioéconomique souvent mal connu, risque que les acteurs socioéconomiques soient tentés de faire de la publicité pour leur branche, réticences et manque de disponibilité de part et d'autre

Dans les quartiers prioritaires, de nombreux dispositifs en faveur des jeunes coexistent, mais il manque une coordination de ces dispositifs et des acteurs impliqués. La question de l'orientation est à replacer dans une démarche de complémentarité entre les actions de terrain et par un suivi plus individualisé.

Les structures qui accompagnement les jeunes hors établissements scolaires, comme les Missions locales ou les Écoles de la 2º Chance, pour qui l'orientation des jeunes est une des missions principales, disposent généralement de personnel dédié. Leur fonctionnement reste largement basé sur de l'interpersonnel dans



l'information sur l'orientation. Le petit nombre de jeunes pris en charge par chaque formateur permet la construction d'un projet personnel de qualité. Ce modèle d'accompagnement très personnalisé se retrouve également au sein des Maisons familiales rurales.

• L'accompagnement des jeunes par les jeunes

Les jeunes ont une écoute plus attentive quand l'information leur est délivrée par des pairs ou d'autres jeunes faisant part de leur parcours et de leurs expériences. La présence des étudiants, jeunes en formation ou jeunes diplômés, lors des Journées portes ouvertes des établissements du supérieur, lors des divers salons de l'orientation, est un élément-clé de la réussite de ces évènements. Ces rencontres permettent de répondre à l'attente d'information sur les conditions d'études, la qualité de vie étudiante, les conditions de travail...



Les actions sont diverses, les initiatives se multiplient. Les auditions ont permis de prendre la mesure de l'action de syndicats et d'associations étudiants auprès des bacheliers et des étudiants, conscients de la nécessité de créer plus de liens entre les établissements du secondaire et de l'enseignement supérieur.

• Le monde socioéconomique

Les auditions conduisent à considérer deux aspects : l'information et la relation métier-formation ainsi que la présence des acteurs socioéconomiques dans l'accompagnement des jeunes. Là encore, les constats sont à moduler en fonction du public concerné.

L'INFORMATION ET LA RELATION MÉTIER-FORMATION Dans l'information, la relation entre métier et formation s'apparente parfois à une relation client-fournisseur. Certains outils proposent une

Des dispositifs d'accompagnement très personnalisé



Les Écoles de la 2° Chance (E2C)

Dans les E2C, les jeunes sont strictement encadrés par une équipe pluridisciplinaire. Un formateurréférent a la charge de la levée des freins et de la bonne poursuite du parcours, des formateurs sont spécialisés dans l'orientation professionnelle afin de faire émerger les appétences de chaque jeune, des chargés de mission entreprise font le lien entre la réalité du monde socioéconomique (prérequis, conditions d'exercice, compétences, débouchés...) et les choix de projets professionnels et personnels des jeunes. De plus, du fait du principe d'alternance du dispositif, les jeunes sont amenés à effectuer régulièrement des stages d'immersion en entreprise confrontant alors leurs projections à des situations concrètes. Cette combinaison d'acteurs apporte une source d'information multiple et indispensable assurant ainsi une orientation au plus près du jeune, de ses envies, de ses capacités, mais aussi au plus près des réalités du territoire socioéconomique dans lequel le jeune s'intègre.

La force du dispositif E2C est d'opérer sur un triptyque intégrant l'acquisition de compétences, l'expérience en entreprise et l'accompagnement à l'inclusion.

Chiffres clés en Bourgogne-Franche-Comté (2022)⁹: 6 écoles • 9 sites • 75 professionnels de l'insertion • 619 jeunes accueillis

Les Missions locales (MILO)

Les Missions locales exercent une mission de service public de proximité avec un objectif essentiel : accompagner les jeunes sortis du système scolaire âgés de 16 à moins de 26 ans dans leur parcours d'insertion professionnelle et sociale. Dans une approche globale et partenariale, leurs conseillers les accueillent, les informent et les orientent, favorisant la définition et la construction de leur projet personnalisé, et par là-même leur accès à la formation et à l'emploi. Les Missions locales accueillent également les employeurs souhaitant s'informer ou être aidés dans le recrutement de ces jeunes.

Présentes sur toute la région, elles proposent également des permanences dans certaines communes. En lien avec l'État, la Région, les Départements, les collectivités locales et Pôle emploi, elles sont un point d'entrée unique pour les jeunes ayant besoin d'un accompagnement global en matière d'orientation, de formation et d'emploi, mais aussi de mobilité, de logement, de santé.

Depuis le 1er mars 2022, est mis en place le Contrat d'engagement jeune (CEJ) en remplacement de la Garantie Jeunes. Ce nouveau dispositif propose aux jeunes un accompagnement personnalisé et intensif visant le travail d'un projet professionnel et une insertion dans l'emploi.

Chiffres clés en Bourgogne-Franche-Comté (2021)⁸: 26 missions locales • 218 lieux d'accueil • 525 professionnels de l'insertion • 44 810 jeunes accompagnés

Les Maisons familiales rurales (MFR)

Les MFR sont des structures associatives privées qui dépendent du ministère de l'Agriculture. Toutes les formations proposées se font par alternance ou apprentissage, de la 4º au BTS.

Le projet d'orientation est central dans leur approche éducative. Les jeunes qui les intègrent ont essentiellement deux profils. Certains savent exactement ce qu'ils veulent faire. L'objectif est donc de les accompagner au mieux pour préparer leur projet et avoir en fin de 3e un projet professionnel construit. D'autres savent juste que l'école "traditionnelle" ne leur convient pas ou plus. Ils ont besoin d'un véritable travail de reconstruction et de mise en confiance.

Pour tous, un accompagnement très personnalisé sur la poursuite des apprentissages ou la remise à niveau dans les matières fondamentales est mis en place. L'enseignement est assuré par des moniteurs (terme préféré à celui d'enseignant), dont la majorité sont des professionnels issus du monde socioéconomique.

Il s'agit d'un système éducatif un peu particulier. Le principe de l'internat est généralisé et vient en complément de l'approche globale de l'enseignement en permettant de travailler en dehors des plages de cours sur l'estime de soi, la vie en collectivité, le travail avec les pairs.

Chiffres clés en Bourgogne-Franche-Comté (2022)¹0: 29 MFR • 700 salariés • 350 moniteurs • 3 000 élèves de 14 à 23 ans

- (8) https://missionslocales-bfc.fr/wp-content/uploads/2022/06/ChiffresCles2021.pdf
- (9) Chiffres fournis par les responsables des E2C de Bourgogne-Franche-Comté.
- (10) Chiffres donnés lors de l'audition du Directeur de la Fédération régionale des MFR de BFC.

approche moins linéaire en présentant, pour chaque filière de formation, toute la palette des secteurs d'activités vers lesquels elles peuvent déboucher. Toutefois, l'information sur la formation fait souvent davantage référence aux diplômes qu'aux acquis d'apprentissage. Les compétences requises pour un métier sont souvent mal identifiées.

PRÉSENCE DES ACTEURS SOCIOÉCONOMIQUES DANS L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES

La présence des acteurs socioéconomiques reste insuffisante dans l'accompagnement des jeunes tout au long de leur parcours d'orientation.

Elle tend à se généraliser dans l'enseignement supérieur au-delà d'une simple intervention dans des modules d'enseignement : intégration au sein des équipes pédagogiques, participation aux conseils de perfectionnement qui réunissent représentants du monde socioéconomique, enseignants, personnels administratifs, étudiants et anciens étudiants...

Le besoin de "rencontrer du vrai" exprimé par les jeunes dans leur parcours d'orientation reflète la place importante des acteurs socioéconomiques. Au-delà de la participation aux salons des métiers et de l'intervention devant les élèves, l'attente porte sur l'immersion dans l'exercice des métiers. Pour découvrir les métiers, les ieunes rencontrés ont exprimé l'importance de pouvoir effectuer des stages. Il peut s'agir de stages d'observation de fin de 3°, de stages complémentaires effectués sur la base du volontariat pendant les vacances, de stages intégrés dans le cursus... Le niveau d'accompagnement dans la recherche de ces stages reste très variable selon l'établissement, le territoire, les dispositifs locaux. Beaucoup de familles et d'enseignants font part de la difficulté à trouver des stages en rapport avec les choix d'orientation potentiels des jeunes.

Les employeurs n'ont pas tous la disponibilité,





La Fabrik de l'orientation

La Chambre de commerce et d'industrie Métropole de Bourgogne, à Dijon, a ouvert la Fabrik de l'orientation en janvier 2022. Ce lieu propose des séances découvertes des métiers individuelles ou collectives, avec les établissements scolaires. Quatre salles, avec quatre ambiances sont proposées : une ambiance boutique pour la relation client, une ambiance bureau pour les métiers du tertiaire, une ambiance atelier et une ambiance sciences humaines et sociales. L'objectif est de faire tester différents métiers dans des conditions proches de la réalité avec l'aide d'un professionnel qui parle de son métier et propose aux jeunes d'effectuer une tâche en lien avec sa profession. En complément, une salle de réalité virtuelle dans laquelle le public est immergé dans une ambiance de travail permet de découvrir une quarantaine de métiers.

Ce projet, innovant dans son concept et dans son offre de services, a notamment bénéficié de financements de la Région et de l'Europe avec le Fonds social européen. Pour autant, sa localisation à Dijon

et l'accès payant à certains de ses

services viennent illustrer les freins mentionnés précédemment.

le personnel, les outils, des tâches à confier à de jeunes stagiaires. Les tuteurs doivent être formés et disposer de temps pour encadrer les jeunes, ce qui est primordial pour le ressenti du jeune sur le métier et la poursuite de son parcours. Les acteurs économiques s'organisent dans ce sens. Le projet de la CCIR Bourgogne-Franche-Comté est une réelle avancée, sa mise en œuvre est à suivre¹¹.

(11) https://www.bourgognefranchecomte.cci.fr/ carrefour/orientation

La référence faite aux campus des métiers est restée très discrète et les questions posées sur leur contribution à l'information métiers et formation sont restées sans réponse.

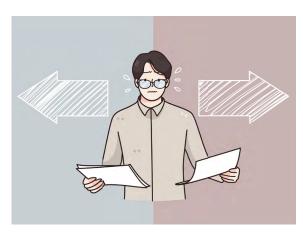
• Les acteurs institutionnels à l'échelle régionale

Déjà peu claire à la lecture de la réglementation, la répartition de la mission d'information reste floue localement et la coordination apparaît encore insuffisante. Pour autant, l'animation au sein du SPRO (réunions, formations...) permet de construire une connaissance des dispositifs et des outils d'information entre les différents acteurs.

La fusion entre les anciennes régions Bourgogne et Franche-Comté a entraîné des réorganisations importantes et a complexifié les canaux d'information entre les différents établissements de la grande région. Les formations pour les enseignants, ainsi que les salons ont tendance à se recentrer sur Dijon et Besançon, les rendant difficilement accessibles pour les professionnels implantés dans les territoires périphériques de la région.



À aucun moment, l'échelle interrégionale, transfrontalière ou internationale n'a été évoquée pendant les auditions, alors que la Région soutient la mobilité internationale des jeunes. Le SPRO doit informer sur les possibilités d'études et d'insertion professionnelle sans les limiter à l'échelle régionale¹². Pour un jeune résidant sur un territoire de frange, la connaissance de l'offre de formation ou de débouchés professionnels au-delà de la frontière administrative permet d'élargir le champ des possibles, tout particulièrement lorsque l'éloignement du domicile familial n'est pas envisageable.



Les retours des personnes auditionnées vis-à-vis des institutions portent sur la nécessité d'une information mieux coordonnée et sur la prise en compte du besoin d'humain pour répondre aux ambitions que se fixe la Région Bourgogne-Franche-Comté. Les outils, mal connus, sont peu évoqués. La Région n'est pas toujours identifiée comme institution référente.

L'entrée, résolument métier, de l'information apparaît comme un choix. La vision de la Région Bourgogne-Franche-Comté sur le volet formation nécessite d'être éclaircie de même que le rôle qu'elle entend jouer en termes d'orientation.

3- Une information à armes inégales

Les constats présentés sont partagés par la plupart des personnes et structures auditionnées. Ils préfigurent les réponses apportées aux questions posées par le Conseil régional dans sa lettre de saisine et les préconisations formulées. Les principaux enseignements sur lesquels s'appuie le CESER sont les suivants :

-L'information sur les métiers et les voies de formation est foisonnante par la multiplicité des acteurs, des outils, des actions mises en place de façon plus ou moins coordonnée. Pour se repérer dans cette offre d'information pléthorique, qui touche des sujets complexes et des choix personnels, il faut être guidé. Pour être appropriée, l'information doit être décryptée. L'accompagnement individuel est donc très important, d'autant que chaque situation est particulière.

-Les jeunes écoutent essentiellement leur famille, leurs pairs et leurs enseignants ou leurs formateurs pour les guider dans leur choix d'orientation. Ensuite, ils confortent

(12) Article L. 6111-3 du code du travail.

ce ou ces choix par des outils d'information complémentaires, des rencontres avec des personnes ressources, s'appuyant souvent sur des réseaux familiaux.

- -Le besoin d'accompagnement concerne également les familles et les professionnels de l'orientation, pour leur apporter les informations nécessaires sur les formations et les métiers, de façon objective, sans dévaloriser certaines voies ou filières par rapport à d'autres.
- -La contribution des acteurs socioéconomiques à cet accompagnement est variable selon les voies de formation, les secteurs d'activités, les contacts des personnes ressources, le réseau des parents et des proches.

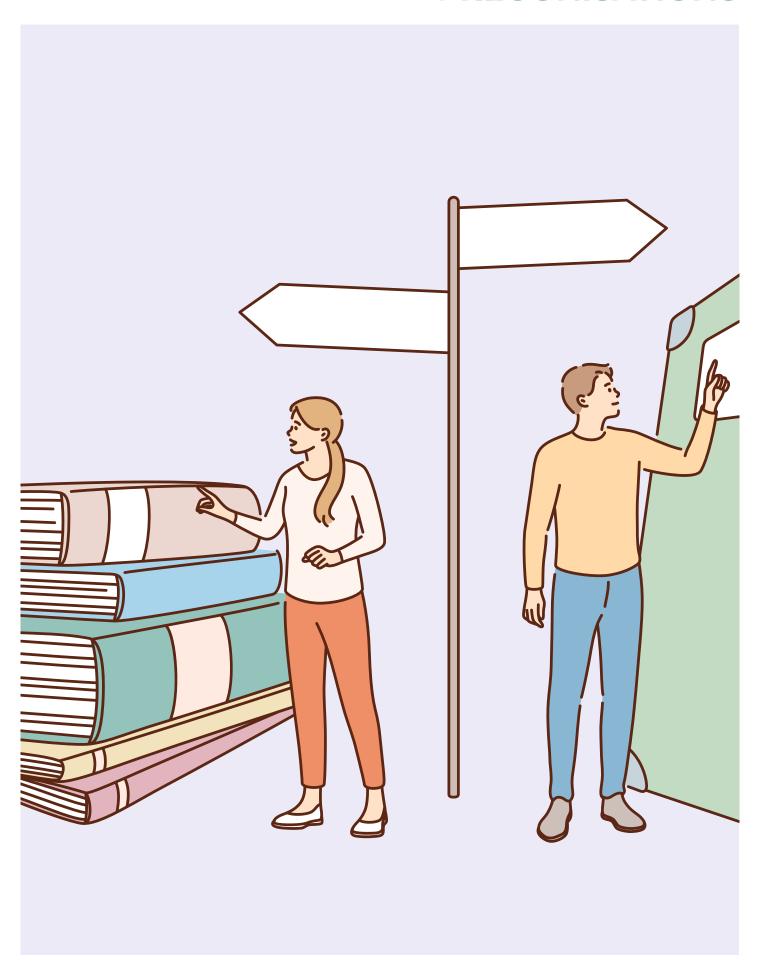


- -Dans le parcours d'orientation et l'accès à l'information, l'égalité des chances n'est pas assurée et engendre une iniquité de traitement :
- entre ceux dont les parents sont en mesure de les accompagner et ceux dont les parents ne le sont pas,
- •entre ceux qui habitent en ville et ceux qui habitent l'espace rural ou les quartiers prioritaires,
- entre ceux qui sont issus des milieux favorisés et ceux qui viennent de milieux modestes,
- entre les garçons et les filles,
- entre ceux qui disposent d'accès internet performants et ceux qui n'en disposent pas,
- entre les jeunes porteurs de handicap et les valides.

- entre ceux qui "connaissent et comprennent les codes" et ceux qui les ignorent,
- entre ceux qui savent à qui s'adresser pour trouver les informations ou les aides dont ils auraient besoin et ceux qui ne savent pas.

Tout n'est pas à inventer. Multitude d'actions, de dispositifs, d'outils plus ou moins connus existent ou ont existé. Pour progresser vers une information "à armes égales", un accompagnement humain renforcé s'impose.

PRÉCONISATIONS



La présidente du Conseil régional a saisi le CESER sur le parcours d'information des jeunes sur les métiers et les voies de formation. Les préconisations formulées dans ce travail de saisine lui sont prioritairement adressées.

Compte-tenu du sujet traité, les préconisations concernent également les autres signataires de la convention régionale précisant la répartition des compétences entre services de l'État et la Région. Certaines préconisations sont aussi dirigées vers les autres acteurs intervenant dans le parcours d'orientation : collectivités locales, employeurs et forces économiques et syndicales, car ce sujet doit intéresser la société civile dans sa globalité. Ces préconisations convergent toutes vers un même objectif : garantir à chaque jeune une information adaptée et un accompagnement pour s'orienter vers une formation ou un métier en cohérence avec ses aspirations.



Il s'agit d'informer sur les métiers et sur les formations en gardant à l'esprit que la formation, aux côtés de l'éducation, est l'un des leviers essentiels de la transformation de nos sociétés, permettant d'accompagner les changements. Ses effets à moyen et long terme doivent bénéficier en même temps à la société tout entière et à chaque citoyen, viser simultanément les aspects économiques, sociétaux, environnementaux et culturels, tout en préservant la capacité d'agir des générations futures.

Les préconisations ci-contre sont numérotées pour en faciliter la lecture, il ne s'agit pas d'un classement par ordre d'importance.

Assurer l'accès à une information claire et fiable sur les métiers et les voies de formation

1. Proposer un portail numérique régional, officiel et unique

Ce portail doit être fiable, simple, compréhensible, mis à jour, sans visée publicitaire, à destination de tous les publics. Il doit être un point d'entrée centralisé aux outils existants. Son déploiement doit être accompagné d'une communication renforcée, claire, répétée et synthétique ; d'une formation, reconduite chaque année à destination de l'ensemble des utilisateurs et leurs accompagnants ; du développement des aides existantes pour permettre à toutes les familles d'accéder à un matériel informatique adapté.

Le site "Explore Demain" annoncé pour 2023 devrait remplir ce rôle. Sa complémentarité avec les autres outils déjà en place devra être assurée.

DESTINATAIRE: Conseil régional.

2. Faciliter l'identification par les usagers des moments-clés et des informations indispensables dans le parcours d'orientation.

Par exemple, dès la rentrée et pour chaque établissement, mettre à la disposition des usagers le plan annuel d'information pour l'orientation élaboré dans le cadre des projets d'établissement.

DESTINATAIRES: Tous les acteurs de l'orientation.

3. Présenter les informations dans une logique de parcours d'orientation,

sans connotation positive ou négative sur les différentes voies de formation et sur les métiers. Faire connaître les passerelles, les possibilités de réorientation, les dispositifs de validation des acquis.

DESTINATAIRES: Tous les acteurs de l'orientation.

4. Fournir suffisamment de supports en format papier aux lieux d'orientation

afin de combattre les inégalités dues à la fracture numérique.

DESTINATAIRE: Conseil régional.

5. Rendre l'information accessible à tous par tous les moyens disponibles :

"Facile à lire et à comprendre", pictogrammes pour identifier les métiers, introduction systématique de la langue des signes et des soustitres sur les supports audio-visuels....

DESTINATAIRES: Tous les acteurs de l'orientation.



Accompagner tous les publics en renforçant le contact humain

6. Privilégier des temps d'accompagnement différenciés selon les publics,

en présentiel, individuellement ou en petits groupes, par l'équipe éducative et les acteurs de l'orientation. Ces temps ritualisés tout au long du parcours d'orientation doivent permettre aux jeunes de construire leur projet.

DESTINATAIRES: Tous les acteurs de l'orientation.

7. Permettre la participation de chaque jeune aux manifestations sur l'orientation.

Les déplacements aux salons de l'orientation, aux rencontres avec le milieu socioprofessionnel, aux Journées Portes Ouvertes... doivent être financés. L'organisation d'évènements en proximité partout sur le territoire régional doit également être soutenue.

DESTINATAIRE: Conseil régional.

8. Favoriser les rencontres des équipes éducatives avec des personnes ressources :

responsables de formation, acteurs socioéconomiques ou autres acteurs spécialisés dans l'accompagnement des jeunes et des familles...

DESTINATAIRES: Tous les acteurs de l'orientation.

9. Valoriser et faciliter la mission d'orientation en donnant des moyens supplémentaires en temps et en personnels dédiés (professeurs principaux, PsyEn, référents école-entreprise):

décharge de service, formation sur les outils d'orientation, sur les secteurs socioéconomiques...

DESTINATAIRE: Éducation nationale.

Mettre les jeunes au contact des réalités du monde socioéconomique et du monde de la formation

10. Apporter plus de souplesse aux stages de découverte des métiers de 3°.

Permettre des stages par secteur d'activité auprès de plusieurs employeurs, en complément des stages d'observation institutionnels, en s'appuyant notamment sur les OPCO pour organiser ces découvertes de filières.

DESTINATAIRE: Éducation nationale.

11. Instaurer, acter et faciliter la relation entre le monde socioéconomique et le monde scolaire.

Créer un label des employeurs volontaires pour intervenir dans les collèges et les lycées. Favoriser l'intervention des anciens élèves, des parents d'élèves, des dispositifs "Étudiants ambassadeurs" pour présenter leur parcours et leur expérience professionnelle. Ouvrir plus largement les Comités locaux écoles entreprises (CLEE) aux artisans, professions libérales, administrations publiques, acteurs de l'Économie sociale et solidaire...

DESTINATAIRES: Tous les acteurs de l'orientation.

12. Encourager les périodes de découverte des établissements d'enseignement supérieur et des milieux professionnels

en utilisant tous les leviers. Informer les jeunes sur toutes les possibilités de stages et sur leur temporalité (vacances scolaires, fin d'année scolaire).

DESTINATAIRES: Tous les acteurs de l'orientation.



13. Développer des fonctionnalités pour des recherches d'information territorialisée sur la future plateforme régionale de stages, et lister les employeurs locaux acceptant d'accueillir des visites de classes et des immersions.

DESTINATAIRE: Conseil régional.

14. Financer les déplacements et faciliter la possibilité d'hébergement

dans les internats des lycées pour les jeunes en stage.

DESTINATAIRE: Conseil régional.

Améliorer la coordination entre la Région Bourgogne-Franche-Comté et ses partenaires

15. Partager le bilan de la mise en œuvre du transfert à la Région de la compétence relative à l'information sur les métiers et les voies de formation :

moyens, organisation, positionnement de la Région par rapport aux services de l'État...

DESTINATAIRES : Conseil régional et région académique.

16. Désigner clairement une seule autorité en charge de coordonner l'ensemble des acteurs qui concourent à l'information sur les métiers et les formations à l'échelle de la région.

Inciter les acteurs socioéconomiques à organiser une réponse collective, en s'appuyant par exemple sur les OPCO.

DESTINATAIRES : Conseil régional et région académique.

17. Veiller à la participation des personnels de l'Éducation nationale aux actions du Service public régional de l'orientation.

DESTINATAIRES : Conseil régional et région académique.

18. Mettre en place une évaluation permanente et transversale des actions et des outils d'information et d'accompagnement,

pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins et aux usages des utilisateurs dans la durée.

DESTINATAIRE: Conseil régional.



19. Faire du vote du Programme annuel ou pluriannuel d'information par les conseils d'administration des établissements un moment privilégié d'échange

sur la mise en œuvre de l'information à l'orientation.

DESTINATAIRES: Tous les acteurs de l'orientation.

À SUIVRE

e CESER de Bourgogne-Franche-Comté est bien conscient que la question de l'orientation est d'une grande complexité.

Le parcours d'orientation concerne l'avenir de chaque élève, apprenti ou étudiant, chaque jeune en décrochage ou en reconversion.

Tous les ans, en Bourgogne-Franche-Comté, plus de 30000 collégiens¹³ s'orientent en fin de 3e vers la voie professionnelle ou la voie générale. Une autre cohorte choisit en fin de seconde ses options dans la perspective du baccalauréat et au-delà. Une troisième cohorte s'inscrit sur Parcoursup en terminale pour poursuivre ses études. D'autres, décrocheurs et invisibles, auront quitté le système éducatif et ne retrouveront le chemin du parcours d'orientation que bien plus tard.

S'informer, se connaître : les deux faces d'un même choix. Faute de l'une ou de l'autre, il y aura des ambitions déçues, des regrets, des remords, des rancœurs, des révoltes. "Connais-toi toi-même" n'est pas si simple et nécessite un fort accompagnement.

Le parcours d'orientation est conditionné par l'accès à une information fiable, de qualité et adaptée.

Le CESER de Bourgogne-Franche-Comté livre ici des pistes de réflexion en réponse aux questions du Conseil régional. Il recommande aux acteurs de l'éducation, de l'orientation et du monde socioéconomique de s'engager aux côtés des jeunes et de leurs parents pour la réussite pleine et entière de cette mission d'information.

Il revient à la société civile tout entière de s'impliquer, c'est pourquoi le CESER souhaite délivrer ce message : prenez des jeunes en stage, allez dans les collèges, dans les lycées, dans

les universités, allez leur parler de vos métiers, de votre fierté, de vos passions, de votre technique, de vos difficultés, en toute franchise... Accueillez-les pour des visites, des périodes de découverte, des périodes d'immersion. Prenez du temps pour les écouter, pour répondre à leurs questions, à leurs doutes, à leurs critiques. Soyez transparents, soyez "vrais".

S'informer, se connaître : les deux faces d'un même choix.

ANNEXES

Annexe I	
Lettre de saisine de la Présidente de la Région BFC	27
Annexe 2	
Commission Formation-Recherche	30
Annexe 3	
Personnes auditionnées	31
nnexe 4	
Convention entre l'État et la Région Bourgogne-Franche-Comté relative à la mise en œuvre des compétences de l'État et les Régio en matière d'information et d'orientation pour les publics : scolaire, apprenti et étudiant	ns 32
Annexe 5	
Bibliographie	39
Annexe 6	
Sigles et glossaire	40

Lettre de saisine de la présidente du Conseil régional

REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Besançon, le

2 0 JUIN 2022

La présidente

MONSIEUR DOMINIQUE ROY PRESIDENT CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE 4, SQUARE CASTAN 25031 BESACON CEDEX

Monsieur le Président,

Depuis la loi du 5 mars 2014, la Région partage avec l'Etat la compétence du service public de l'orientation (SPRO) et coordonne l'action des organismes chargés de l'orientation des actifs (demandeurs d'emploi et salariés).

Le schéma de développement du service public de l'orientation tout au long de la vie 2017-2021, construit avec les autorités académiques et les partenaires sociaux, a ainsi fixé le cadre de déploiement d'un Service public régional d'orientation tout au long de la vie (SPROTLV) proposant un véritable continuum de l'orientation du collège jusqu'à la fin de la carrière professionnelle. Trois principes ont structuré l'action de la Région depuis l'adoption de ce schéma :

- le pilotage et la coordination des acteurs autour de valeurs communes et fédératrices ;
- la garantie de la qualité de l'offre de services sur chaque territoire ;
- la mise à disposition, pour chaque usager, des informations et outils nécessaires à ses démarches.

Avec la loi du 5 septembre 2018 « liberté de choisir son avenir professionnel » la Région s'est vu transférer une nouvelle compétence relative à la découverte des métiers et à la connaissance des formations qui y conduisent ; compétence qu'elle développe auprès des jeunes (collégiens, lycéens, étudiants, apprentis) en lien avec les actions mises en œuvre par les services de l'Etat.

En réponse à cette loi, et conformément aux principes du schéma, un plan d'actions a été conduit pour amplifier l'information sur les métiers et les formations et son accessibilité notamment pour les publics scolaires, étudiants et apprentis. Ce plan d'action a été mis en ceuvre autour de 6 axes opérationnels qui ont guidé la Région :

- consolider et développer des outils numériques ;
- renouveler l'information sur les enseignements et professions ;
- accompagner les acteurs de l'orientation, équipes éducatives et familles ;
- mobiliser les entreprises et les acteurs économiques ;
- innover au niveau méthodologique ;
- intégrer l'égalité Femmes Hommes dans les pratiques d'orientation.

4, square Castan | CS 51857 | 25031 Besançon CEDEX | 0 970 289 000 | www.bourgognefranchecomte.fr

Aujourd'hui la Région a engagé les travaux de révision du schéma de développement du service public de l'orientation tout au long de la vie dans le cadre des réflexions visant à l'adoption d'un nouvéau CPRDFOP.

Pour élaborer ce schéma, et au-delà du bilan indispensable des actions conduites jusqu'à ce jour, la Région souhaite interroger la politique qu'elle conduit et, le cas échéant, son adaptation ainsi que les outils proposés ou à construire demain pour répondre aux attentes du public jeune dans son parcours d'orientation.

Cette réflexion s'engage alors que la crise sanitaire a contribué à bouleverser le paysage. C'est ainsi qu'une enquête conduite récemment par l'institut Montaigne auprès de 8000 jeunes et publiée en février 2022 a mis en avant que :

- sì 82 % des jeunes Français se disent heureux, avec des jeunes de plus en plus désireux de vivre à l'étranger, deux jeunesses coexistent à l'échelle territoriale : une jeunesse rurale plus populaire, souvent active, attachée à un ancrage local ; une jeunesse urbaine, souvent scolaire ou étudiante, de milieux sociaux plus favorisés ;
- des jeunes qui déclarent vouloir choisir un travail par passion plutôt que pour des raisons pécuniaires: pour 42 % d'entre eux, leur choix prioritaire se porte sur un domaine qui les anime;
- mais des jeunes souvent confrontées à des difficultés financières (59 % d'entre eux);
- 41 % des jeunes disent également rencontrer des difficultés dans le cadre de leurs études et 28 % s'estiment insatisfaits de leur orientation scolaire.
- et une génération marquée par le Covid : 51 % d'entre eux indiquent que la crise sanitaire a eu un impact négatif sur leur moral, sur leur travail, sur le déroulement de leurs études ou encore sur leurs relations sociales.

Le bilan 2021 de l'utilisation de la plateforme « Parcoursup » par les jeunes souligne également cette hétérogénéité des situations et des vécus vis-à-vis des outils et des parcours d'orientation.

C'est pourquol, considérant l'élargissement encore récent de la compétence régionale sur l'orientation, de l'enjeu prioritaire de cette dernière pour la jeunesse alors que de plus en plus de métiers en Bourgogne-Franche-Comté sont confrontés à une pénurie de main d'œuvre, je vous invite à expertiser pour un public de la 3ème à la fin d'accompagnement Missions locales, les questions suivantes :

Comment les jeunes, leurs parents et la communauté éducative ont-ils accès à l'information sur les métiers et les voies de formation dans le cadre de leur parcours d'orientation ?

Quel est leur ressenti et leur vécu sur ce parcours et ceux-ci sont-ils spécifiques selon leur lieu d'habitation et/ou leur situation familiale et sociale ? Quel regard portent-ils sur l'offre de service à leur disposition pour garantir un accès à l'information sur les métiers ?

Quels outils d'information sur les métiers et les formations sont utiles dans la mise en œuvre de l'obligation de formation ?

Quelles sont leurs attentes et que leur manque-t-il ? Enfin la crise sanitaire a-t-elle eu un impact sur leur projet orientation ?

Il semble intéressant que vous puissiez mener un diagnostic global en s'attachant à la parole de tous les publics (jeunes, parents, communauté éducative, accompagnateurs) et de veiller à une représentation du milieu rural et du milieu urbain et de tous les niveaux de qualification. Les préconisations attendues devront permettre de réinterroger l'action régionale conduite en lien avec ses partenaires et en particulier l'Education nationale et les missions locales.

REGION BOURGOGNE FRANCHE

COMTE

Dans le cadre de la dynamique engagée autour de l'adoption d'un nouveau schéma prévisionnel de développement du service public de l'orientation tout au long de la vie, la remise de votre rapport début 2023 avec une restitution intermédiaire en novembre 2022 permettrait d'accompagner la finalisation puis la mise en place des nouvelles orientations de ce schéma.

Considérant la sensibilité forte de votre Assemblée aux enjeux d'insertion et d'épanouissement de la jeunesse mais aussi de développement économique de notre territoire via le levier des compétences, je sais pouvoir compter sur votre mobilisation sur ces questions.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Marie-Guite DUFAY

4, square Castan | CS 51857 | 25031 Besançon CEDEX | 0 970 289 000 | www.bourgognefranchecomte.fr

Commission **Formation-Recherche**

- FRÈREBEAU Françoise, UNSA, présidente de la commission • ANDRÉ Paule, CNPL/CPME
- BEN RAHMA Nadhem, FAGE
- BERNARD Julien, CGT
- BÉVALOT Françoise, COMUE BFC, rapporteure
- BURDIN Michel, FCPE, rapporteur

- CARRETTE Sandrine, FSU
 CHAMOUTON Michel, CRMA
 DABÈRE Patricia, CFDT
 DARLOT Nadine, CRA
 DESMAREST Tatiana, CRESS
 DESMEDT Christophe, U2P
- ÉCHALIER Bernard, CCIR
- FAUCOGNEY Stéphane, UNSA
- GALLET Dominique, CGT
- **GENDRON Dominique**, CGT/FO
- **GENELOT Sophie**, CRAJEP
- **GUINOT Pierre**, CPME BFC
- LACOUCHE Michel, secteur du Handicap

- LOUPIAS Sylvie, CRMA
- MOREAU Élise, Ligue de l'enseignement
- ORSACZEK Claudine. PEEP
- PANIER Jean-Philippe, ARP
- RICHARD Carole, U2P
- ROCH Emmanuelle, CFTC
- ROUSSET Yann, CFDT
- RUHLMANN Dominique, CFDT
- SABATIER Arthur, UNEF
- **VERNET Jean-Marie**, CROS

Chargée d'études : FRESQUET Muriel Stagiaire: PAUCHARD Alice

Personnes auditionnées

- **ALIMONDO Élodie,** directrice de l'E2C de Côte-d'Or.
- AMIS Isabel, membre de la Fédération des Conseils de Parents d'Élèves (FCPE).
- BARBIER-BATAILLE Sophie, chargée de proiet à la Mission locale de Belfort.
- **BATLOGG François**, principal du Collège Voltaire de Besançon.
- **BICHEBOIS-DELHIEF Louis**, vice-président de la Fédération Étudiante de Bourgogne Inter-Associative (FEBIA).
- CANALDA Philippe, membre de la Fédération des Conseils de Parents d'Élèves (FCPE).
- **CHARLOT Jacques**, directeur général de la CCIR BFC.
- CHARRET-GODARD Océane, viceprésidente du Conseil régional de BFC, en charge des lycées, de l'offre de formation, de l'apprentissage et de l'orientation.
- **DE BOULOIS Anne-Sophie**, conseillère au CESER Île-de-France.
- **DVORSAK Maurice**, délégué régional académique à l'information et à l'orientation de la Région académique
- ECARD Bruno, membre de la Fédération des Parents d'Élèves de l'Enseignement Public (PEEP).
- FAYOLLE Philippe, directeur de la Fédération régionale des MFR BFC.
- FLETY Anne-Laure, membre de la Fédération des Parents d'Élèves de l'Enseignement Public (PEEP).
- FUET Sandrine, directrice territoriale de la délégation régionale de l'Oniser BFC.
- GALANTE-BERTOLIN Graziella, coordinatrice régionale de la missior relation école entreprises, Région académique BFC.

- **GRINGOZ Hervé**, membre de la Fédération des Conseils de Parents d'Élèves (FCPE).
- **GUILLAUMET Olivier**, membre de la Fédération des Conseils de Parents d'Élèves (FCPE).
- HASSOLD Romain, président de la Fédération des étudiants francs-comtois - BAF.
- KHAZNADJI Cyrine, présidente de l'UNEF Bourgogne, élue au CA de l'Université de Bourgogne, Union nationale des étudiants de France (UNEF).
- MAINY Céline membre de la Fédération des Parents d'Élèves de l'Enseignement Public (PEEP).
- MATHIS Pierre, directeur de l'EPL Terres de l'Yonne
- MIGNOT Guénaëlle, membre de la Fédération des Conseils de Parents d'Élèves (FCPE).
- MONNIER-JOBE Karin, directrice du Service Orientation Stage Emploi, Université de Franche-Comté
- **NKENG Paul**, conseiller au CESER Grand
- PRIVÉ Clara, élue au CROUS de BFC, Union nationale des étudiants de France (UNEF).
- **SEVERS Michèle**, conseillère au CESER Grand Est
- VIDAL Nicolas, directeur de l'E2C de l'Yonne.
- Les équipes éducatives et les élèves du collège Voltaire de Besançon et de l'Établissement public local Terres de l'Yonne de Venoy

Convention entre l'État et la Région BFC



Liberté Égalité Fraternité REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Convention entre l'État et la Région Bourgogne-Franche-Comté relative à la mise en œuvre des compétences de l'État et des régions en matière d'information et d'orientation pour les publics scolaire, apprenti et étudiant

Entre

L'État, représenté par :

Le préfet de région, Monsieur Fabien SUDRY,

Le recteur de la région académique, Monsieur Jean-François CHANET,

La directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, Marie-Jeanne FORTÉ-MULLER,

L'ONISEP, représenté par :

La directrice générale, Madame Frédérique ALEXANDRE-BAILLY,

Et

La Région Bourgogne-Franche-Comté, représentée par :

La présidente du Conseil régional, Madame Marle-Guite DUFAY, dûment habilitée en vertu d'une délibération de l'assemblée régionale en date du 24 avril 2020.

Visas

Vu l'accord-cadre du 28 novembre 2014 portant sur la généralisation du service public régional de l'orientation (SPRO),

Vu le cadre national de référence conclu entre l'État et Régions de France, en date du 28 mai 2019,

Vu la stratégie régionale de la formation et de l'orientation (CPRDFOP 2017-2021) adoptée le 15 décembre 2017 et signée le 8 février 2018 et le schéma prévisionnel de développement du Service public régional de l'orientation tout au long de la vie annexé au CPRDFOP,

Vu le Projet Régional de l'Enseignement Agricole 2017-2021 validé lors du CREA le 17 juin 2017,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

La présente convention prend appui sur le cadre national de référence conclu entre l'État et les Régions de France, visé ci-dessus, auquel elle est annexée, ainsì que sur les constats ayant servi de base à la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

Cette convention repose sur plusieurs grands objectifs politiques et valeurs partagés par ses signataires.

En Bourgogne-Franche-Comté, l'État et la Région ont installé un partenariat solide dans le domaine de l'orientation. Depuis 2017, l'exercice des compétences en matière d'orientation sur le territoire régional s'appuie sur le schéma du service public régional de l'orientation tout au long de la vie qu'ils ont co-élaboré, manifestant ainsi leur volonté partagée de mieux connaître et coordonner leurs actions respectives.

A ce titre, afin de garantir la complémentarité de l'intervention régionale avec l'offre de service de l'État, un important travail d'inventaire et d'analyse de l'existant a été conduit en lien étroit avec les autorités académiques.

La présente convention est construite sur ce socle.

Objectifs communs

L'État et la Région coordonnent leurs actions en matière d'information sur les métiers et les formations dans le cadre du renforcement de l'accompagnement à l'orientation à tous les niveaux de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur. Cette coopération s'exerce ainsi :

- au collège (y compris en SEGPA): 12 heures annuelles en classe de quatrième et 36 heures annuelles en classe de troisième sont dédiées à l'accompagnement à l'orientation des élèves, y compris ceux de l'enseignement agricole.
- au lycée général et technologique: 54 heures annuelles, à titre indicatif, sont dédiées à l'accompagnement au choix de l'orientation à chaque niveau de scolarité. Pour l'enseignement agricole, l'accompagnement en Bac Technologique est fait dans le cadre des heures d'accompagnement personnalisé et de vie de classe. Le volume est défini par les équipes pédagogiques en fonction des besoins (de 20 à 82 h annuelles).
- dans la voie professionnelle (sous statut scolaire ou apprentissage lorsque c'est prévu) : les heures de « consolidation, accompagnement personnalisé et préparation à l'orientation » peuvent être mobilisées. En CAP, 101 heures en première année et 91 heures en deuxième année ; en baccalauréat professionnel, 105 heures en seconde, 98 heures en première et 91 heures en terminale. Pour l'enseignement agricole, les heures prévues dans le cadre des Enseignements à l'Initiative des Établissements (EIE), des modules professionnels et généraux, des dispositifs d'appui personnalisé et de vie de classe en baccalauréat professionnel en CAPA des spécialités sont consacrées à l'orientation professionnelle et sont à l'initiative des équipes pédagogiques (de 20 à 112 h annuelles).
- Dans l'enseignement supérieur : des actions collectives ou individuelles, inscrites dans les maquettes d'enseignement ou optionnelles sur la base d'un repérage des étudiants en difficulté ou du volontariat, sont proposées tout au long du cursus d'études et jusqu'à l'insertion professionnelle.

Dans ce cadre, un temps spécifique est mis en œuvre par l'équipe éducative afin de favoriser l'appropriation de l'information et l'élaboration d'un projet d'orientation.

L'État, par l'action de ses services déconcentrés (dont les CIO), et la région, interviennent de manière coordonnée dans les établissements ; ils doivent veiller à la conérence, la complémentarité et la continuité de leurs interventions respectives ou conjointes en matière d'information et d'orientation.

Ils veillent tout particulièrement à :

 améliorer l'accompagnement ou la démarche d'information des élèves, apprentis et étudiants pour leur permettre d'élaborer leur projet de manière progressive et réfléchie, et ainsi mieux réussir dans la voie qu'ils auront choisie;

2

lutter contre l'autocensure des jeunes et contre les discriminations auprès des publics à besoins éducatifs particuliers (dont le handicap) et ouvrir le champ des possibles ;

prévenir le décrochage scolaire ;

- concourir à la mixité dans les métiers et à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en luttant
- contre les stéréotypes sexistes ; présenter dans leur diversité les mondes économique et professionnel ainsi que les différentes voies et
- modalités de formation dans l'enseignement secondaire et supérieur relevant de différents ministères ; garantir la qualité des prestations proposées, notamment en s'assurant de la qualification des intervenants et du respect des règles déontologiques ainsi que leur évaluation régulière pour juger de leur pertinence.

Valeurs partagées

Toutes les actions menées respectent les valeurs suivantes, telles que fixées pour le SPRO :

- égalité d'accès pour tous les publics :
 - droit à l'information pour tous ;
 - interventions gratuites et adaptées aux différents besoins des publics (étudiants et lycéens sous statut scolaire ou statut d'apprenti, collégiens);
 - respect des principes d'égalité femme-homme, de non-discrimination et de la diversité des personnes.
- neutralité et objectivité de l'information, en dehors de toute publicité sélective en faveur d'un établissement de formation, d'une entreprise, d'une association ou d'un courant de pensée, en particulier dans le respect des principes déontologiques, de la vérification de la qualification des intervenants et de l'absence de conflit d'intérêt.

ARTICLE 1 - Objet de la convention

Au regard du cadre national de référence susvisé, la présente convention a pour objet de préciser, pour les parties nommées ci-dessus, les modalités de coordination et l'exercice de leurs compétences respectives dans la mise en œuvre des actions dans les domaines de l'information sur les métiers et les formations et de l'orientation auprès des élèves et de leurs familles, des apprentis et des étudiants, dans les établissements où ils sont inscrits.

ARTICLE 2 - Modalités d'exercice des compétences de la région

La Région, en charge de l'organisation d'actions d'information sur les métiers et les formations, s'engage à :

- définir, de manière concertée avec les représentants locaux de l'État, en particulier les services académiques de l'éducation nationale, de l'enseignement agricole et les représentants de la DIEC, un plan d'action visant à favoriser l'ouverture sur le monde économique et professionnel tout en luttant contre les stéréotypes et les préjugés sexistes ou discriminatoires, en cohérence avec le CPRDFOP et le SPROTLV;
- s'accorder, notamment avec les équipes de direction des collèges et des lycées, des centres de formation d'apprentis (CFA) et des établissements d'enseignement supérieur, sur les modalités de son intervention ou celle des opérateurs qu'elle aura mandatés — dans ces établissements;
- produire l'information de portée régionale et diffuser la documentation régionale, nationale, voire européenne sur les enseignements et les professions, en lien avec les services de l'État et de l'Onisep en veillant à la qualité et la pertinence des informations délivrées;
- s'appuyer sur l'expertise de l'Onisep pour construire un plan d'actions régional en matière de production et de diffusion d'information à destination des scolaires et des étudiants;
- mobiliser l'ensemble des réseaux d'acteurs, dont les branches professionnelles et les représentants du monde économique, en vue de contribuer à :
 - o intervenir auprès des établissements d'enseignement scolaire et supérieur, et les CFA, publics et privés, dans le cadre d'actions d'information qui répondent à des besoins identifiés en amont par les parties prenantes, en lien notamment avec les professeurs principaux et les psychologues de l'éducation nationale « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle ».
 - enrichir l'information diffusée en portant à la connaissance des publics ciblés, l'évolution des métiers, les offres de service connexes à la formation, des données quantitatives et qualitatives sur le tissu économique local,
 - o faciliter l'accueil des élèves, apprentis et étudiants lors des périodes ou séquences d'observation en milieu professionnel, des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP), des formations en apprentissage ou des stages de formation notamment dans le cadre des contractualisations avec les OPCO et les branches professionnelles.
- informer sur les métiers et les formations qui y conduisent via l'ENT ECLAT-BFC ;

4

La Région construira son offre selon une dynamique de renouvellement et d'innovation des formes et contenus d'information pour doter chaque jeune des connaissances nécessaires à sa prise de décision.

Les propositions régionales seront également guidées par le souhait de lever les freins à l'accès à l'information, de déconstruire les stéréotypes et de renforcer le dialogue avec l'ensemble des acteurs, dont les familles.

De fait, la proposition régionale s'appuiera sur plusieurs principes :

- renouveler les approches pour présenter les métiers et les formations sur les territoires,
- valoriser l'excellence des métiers et les gestes professionnels,
- faciliter l'accès à l'information,
- donner les mêmes chances à tous d'observer et expérimenter les métlers.

ARTICLE 3 - Modalités d'exercice des compétences de l'État

Dans la région académique, l'État, à travers ses services déconcentrés, en particulier les services académiques de l'éducation nationale et de l'enseignement agricole, les représentants de la DIEC et en lien avec les EPLE et les EPLEFPA, les établissements d'enseignement supérieur et l'Onisep, décline les priorités nationales en termes d'orientation, priorités qui s'inscrivent dans le cadre du parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel, dit « parcours Avenir » (défini à l'article L. 331-7 du Code de l'éducation pour l'enseignement scolaire et, dans le cadre des missions d'orientation confiées aux universités, à l'article L. 123.3 du Code de l'éducation et L. 714.1) par les voles suivantes :

- diffusion et alde à l'appropriation par les équipes éducatives des vadémécum dédiés à l'accompagnement à l'orientation (collège, lycée et lycée professionnel). Ces documents sont conçus pour favoriser la construction d'une démarche progressive, continue et coordonnée de préparation à l'orientation;
- appui des réformes à travers la structuration et l'alimentation de l'ENT régional ECLAT-BFC en coopération avec la Région (« brique orientation » au sein de l'ENT);
- organisation de séquences de formation en présentiel en lien avec le parcours Avenir (Plan de formation académique, formations d'initiative locale) ou via des parcours Magistère (classe virtuelle) pour les équipes éducatives (professeurs, psychologues de l'Éducation nationale, conseillers principaux d'éducation, directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques, etc.).

L'État devra s'assurer de la bonne articulation des actions d'information avec les priorités définies au niveau de la région académique et avec le projet d'établissement au niveau local, en lien avec les CIO et les services d'orientation des universités afin :

- de mobiliser les corps d'inspection à travers l'animation et la formation des équipes éducatives, ainsi que les acteurs de l'enseignement supérieur,
- d'encourager la participation active des établissements aux actions d'information sur les métiers et les formations organisées par la Région,
- d'établir dans chaque ÉPLE un plan annuel d'information pour l'orientation¹.

Il est prévu :

- d'inscrire au moins une action d'information proposée par la Région, dans le plan annuel d'information pour l'orientation de l'EPLE,
- d'inviter la Région à s'associer aux activités des CLEE avec les responsables Éducation Nationale et Économie.

5

¹ Ce plan, élaboré dans le cadre du projet d'établissement, définit pour chaque niveau, les actions d'information conduites. Qu'elles soient d'initiative locale (établissement/ClO/service d'orientation des universités) ou proposées par la collectivité régionale, dans le cadre du SPRO, elles font l'objet d'une programmation adaptée à l'âge, à la maturité et aux besoins identifiés des élèves par les équipes pédagogiques.

- de faire connaître les ressources d'information aux collèges, lycées et lycées professionnels, ainsi qu'aux établissements d'enseignement supérieur,
- de mobiliser les acteurs et ressources internes et les dispositifs innovants.

L'État devra s'assurer de la mobilisation de ses services avec l'ONISEP et d'autres opérateurs dans une logique de complémentarité avec la Région pour partager l'expertise de la DRONISEP à travers des groupes de travail spécifiques :

- sur les activités éditoriales et de diffusion pour que la Région puisse s'emparer des activités d'information liées aux guides jusqu'en septembre 2020;
- o sur les besoins des élèves, des familles et des établissements ;
- sur l'identification des besoins des établissements, en lien avec les priorités définies, pour prise en compte dans le programme d'activités de l'ONISEP (conception de séquences pédagogiques, productions, services ...).

L'ONISEP et la Région s'engagent vers un conventionnement sur la mise à disposition de données et de ressources.

L'État devra s'assurer :

- de la bonne articulation des actions d'information avec les priorités définies au niveau de la région académique et avec le projet d'établissement au niveau local, en mobilisant le concours des CIO et des services d'information et d'orientation des universités;
- de la mobilisation de ses services avec l'Onisep et d'autres opérateurs dans une logique de complémentarité avec la Région :
- d'une participation active des établissements aux actions d'information sur les métiers et les formations organisées par la Région.

ARTICLE 4 - Modalité de coordination des actions

À l'échelle de la région académique, les services académiques de l'éducation nationale et de l'enseignement agricole, une représentation des établissements de l'enseignement supérieur et la Région sont les acteurs en charge du suivi de la coordination et de la mise en œuvre des actions d'information sur les métiers et les formations.

Ces représentants se réunissent au sein de deux instances distinctes :

- Une instance stratégique (Comité de pilotage, COPIL) se réunit annuellement à l'initiative de la Région ou des autorités académiques. Co-présidée par la Présidente de Région ou son représentant et le recteur de région académique ou son représentant, elle fixe les orientations et la feuille de route annuelle de l'instance technique, elle en valide le plan d'actions.
- Une instance technique (Comité technique, COTECH) se réunit au minimum une fois par trimestre, à l'initiative de la Région ou des autorités académiques. Elle est dédiée à la concertation relative aux actions à conduire, à leurs modalités d'organisation, de diffusion et de communication auprès des publics et des établissements. Elle suit et évalue les actions réalisées elle prépare les réunions du comité de pilotage et rend compte annuellement des actions menées dans le cadre de la feuille de route.

Un bilan annuel est présenté aux comités techniques des académies de la région réunis en formation conjointe, ainsi qu'au comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles, défini à l'article R. 6123-3.

Le plan d'actions d'information proposé par la Région peut être contractualisé au niveau de chaque établissement comme défini à l'article 2 de l'accord-cadre susvisé afin d'adapter les actions au public concerné. Il doit s'inscrire dans le projet d'établissement et s'effectuer en coordination avec les directions des établissements, les professeurs principaux et les équipes éducatives, dont les psychologues de l'éducation nationale pour ce qui concerne les établissements du second degré, et avec les équipes enseignantes et les personnels en charge de l'information et l'orientation pour ce qui concerne les établissements d'enseignement supérieur.

6

ARTICLE 5 - Durée

La présente convention prend effet à compter de sa signature effective par l'ensemble des parties.

Elle est conclue pour une durée de trois ans renouvelables après une évaluation des actions menées dans le cadre de cette convention et dans les conditions fixées par le cadre national de référence.

Au cours de sa période de validité, elle peut être modifiée par avenant à la demande de l'une des parties.

ARTICLE 6 - Conditions de résiliation

En cas de non-respect des dispositions inscrites dans la présente convention, celle-ci pourra être dénoncée, par l'une des parties, à l'expiration d'un délai de deux mois sulvant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de reception, valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles.

Le Préfet de région,

Fabien SUDRY

La Directrice générale de l'ONISEP,

La Présidente du Conseil régional,

Fait à Besampon le 06 octobre 2000

Le Recteur de la région académique,

La Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Bibliographie

•RAPPORTS ET ÉTUDES

Document de travail de France Stratégie.

Connaître les débouchés pour mieux s'orienter : enjeux d'accès à l'information, 2019

CESER Île-de-France.

Contribution à la stratégie régionale pour une information et une orientation tout au long de la vie, 2019

FCPE de l'Académie de Dijon.

Enquête auprès des parents d'élèves, 2022

CESER Grand Est.

Investir dans l'orientation tout au long de la vie : les clés de la réussite, 2020

Conseil économique, social et environnemental

L'orientation des jeunes, 2018

Rapport thématique annuel de l'Inspection générale de l'Éducation, du sport et de la recherche.

L'orientation, de la quatrième au master. 2020

Assemblée Nationale, Commission des affaires culturelles et de l'éducation.

Mission "flash" sur la mise en œuvre des réformes législatives de l'orientation, 2022

CREDOC, Consommation et modes de vie N° 305

Orientation : les jeunes veulent être accompagnés pour comprendre leurs envies, 2019

Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche.

Refonder l'orientation, un enjeu Étatrégions, 2019

ARTICLES

Éric Nunès, Le Monde.

Aide à l'orientation des jeunes : des disparités selon les territoires, 13/01/2021

Philippe Testard-Vaillant, CNRS Le Journal.

Comment l'orientation scolaire renforce les inégalités, 27/08/2018

AFF Info

Comment l'Éducation nationale et les régions peuvent-elles améliorer l'orientation des élèves?, 16/03/2022

Bien Public, Est Républicain, Topo.

Dossiers Orientation 2022 et 2023

SIGLES

BTS

Brevet de technicien supérieur

CCI

Chambre de commerce et d'industrie

CCIR

Chambre de commerce et d'industrie régionale

CEJ

Contrat d'engagement jeune

CIO

Centre d'information et d'orientation

CI FF

Comités locaux écoles entreprises

CPRDFOP

Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles

DRAIO

Délégation de région académique pour l'information et l'orientation

DRAAF

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

DSDEN

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale

E2C

École de la 2^e Chance

ENT

Espace numérique de travail

ETP

Équivalent temps plein

JPO

Journée portes ouvertes

MFR

Maison familiale rurale

MILO

Mission locale

ONISEP

Office national d'information sur les enseignements et les professions

OPCC

Opérateurs de compétences

REP+

Réseau d'éducation prioritaire + (renforcé)

SCUIO-IP

Service commun universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle

SPRO

Service public régional de l'orientation

GLOSSAIRE

CLEOR

Outil numérique grand public de découverte des métiers

ECLAT BFC

Espace numérique de travail des établissements scolaires de Bourgogne-Franche-Comté

EMFOR

CARIF OREF (Centre animation ressources d'information sur la formation/Observatoire régional emploi formation) de Bourgogne-Franche-Comté

Parcoursup

Plateforme d'affectation dans l'enseignement supérieur

PsvEN

Psychologue de l'Éducation nationale (anciennement conseillers d'orientation-psychologue)

Semestre rebond

Dispositif d'accompagnement dans la construction d'une réorientation pour les étudiants souhaitant repenser leur projet au cours de la première année d'études



introduction de Françoise Freredeau , presidente	
de la commission Formation-Recherche	42
Stéphane Faucogney, au nom de l'UNSA	42
Julien Bernard, au nom de la CGT	43
Christophe Desmedt, au nom de l'U2P	43
Fabrice Chambelland, au nom de la CFDT	44
Caroline Debouvry, au nom de la CPME	44
Olivier Brasseur-Legry, au nom de l'UDES	45
Emmanuelle Roch et Franck Ayache,	
au nom de la CFTC	45

Introduction de **Françoise Frèrebeau**, présidente de la commission Formation-Recherche

Mesdames les vice-présidentes, Monsieur le conseiller régional,

La Présidente de Région nous a saisi le 20 juin 2022 sur le sujet de l'accès à l'information dans le parcours d'orientation des jeunes de 15 à 25 ans.

Information et orientation : 2 termes, 2 thèmes qui se sont souvent enchevêtrés dans notre réflexion, qui interagissent ensemble, l'un dépendant de l'autre et vice versa.

Par ailleurs, ces 2 termes font appel à 2 objectifs différents qui conjuguent éducation et formation professionnelle :

- une dimension émancipatrice permettant à chaque jeune d'accéder aux savoirs dans leur globalité, à la culture dans sa diversité, à la citoyenneté pour devenir un adulte libre et responsable...
- une dimension plus adéquationniste, tournée vers l'acquisition d'une qualification professionnelle et d'une certification, l'insertion durable dans l'emploi, la possibilité de se reconvertir...

L'un n'empêche pas l'autre, mais ces deux dimensions sont trop souvent opposées.

Ce sujet est une compétence récente de la Région qui met en place différents outils et des actions. Cela peut expliquer la méconnaissance de ceux-ci, constatée lors de certaines auditions. Peu d'acteurs entendus s'intéressent à qui développe les outils, peu importe que ce soit la Région ou d'autres acteurs. Pour eux, l'important est que l'information soit fiable et claire... Face à la diversité des informations, à la rapidité de leur diffusion, notamment dans la presse spécialisée ou non, certaines réflexions qui, il y a quelques jours, pouvaient être innovantes ou au moins d'actualité deviennent vite caduques.

Certaines questions de votre lettre de saisine évoquaient le ressenti des personnes, terme très subjectif qui ne peut se suffire d'une réponse en "oui" ou "non" qui nous semblait trop manichéenne.

Pour toutes ces raisons, nous avons choisi d'axer notre travail sur le jeune et les personnes qui l'entourent, sur l'indispensable accompagnement dans l'accès à l'information qui lui permettra de construire son parcours.

Nous n'avions ni le temps ni les moyens nécessaires à une enquête rigoureuse et scientifique pour évaluer cette nouvelle compétence. Nous nous sommes donc attachés à auditionner des jeunes concernés par ce sujet, des parents et les principaux acteurs de l'orientation.

Nous avons répondu à toutes vos questions, même si ce n'est pas une par une, en tentant de vous livrer un texte cohérent où vous trouverez toutes nos réponses. Au terme de ce travail et vu la difficulté à les rencontrer pour mieux connaître les freins à l'information qu'ils ont rencontrés, il nous apparaît évident que les jeunes en rupture, décrocheurs, ceux que nous appelons les

"invisibles" nécessiteraient une saisine à eux seuls et une suite à ce travail.

Enfin, je tiens à remercier toutes les personnes auditionnées, les rapporteurs, les conseillers pour leur implication dans ce rapport et surtout notre chargée d'études, Muriel Fresquet, pour sa disponibilité et son efficacité.

Stéphane Faucogney, au nom de l'Unsa

L'orientation est le résultat d'un processus continu d'élaboration et de réalisation du projet personnel de formation, d'insertion sociale et professionnelle. Ce processus favorise l'accès à l'autonomie et la construction de parcours individuels de réussite.

Depuis janvier 2019, les Régions, dans le cadre de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, ont compétence à participer à l'accompagnement à l'orientation des élèves en organisant l'information sur les métiers et les formations. Elles sont amenées à intervenir notamment dans les établissements scolaires en concertation avec les équipes pédagogiques. Ce qui relève du domaine de la connaissance de soi, du questionnement des intérêts et de la motivation nécessite des entretiens approfondis, une approche et des évaluations psychologiques, du conseil en orientation; ces domaines font partie des compétences du seul PsyEN EDO.

Le ministère de l'Éducation nationale fait de l'accompagnement à l'orientation une priorité. Des heures dédiées à cet accompagnement doivent ainsi être prévues dans l'emploi du temps des élèves : 12 heures en 4e, 36 heures en 3e, 54 heures annuelles au lycée général et technologique, une partie des 192,5 heures d'accompagnement en CAP et des 265 heures en bac pro que les établissements utilisent en fonction de leurs besoins. En classes de 6e et de 5e, l'orientation reste inscrite dans l'ancrage disciplinaire tel que défini dans le Parcours avenir. Cependant, ces horaires ne sont pas inscrits dans les emplois du temps et ne sont donc pas financés dans la Dotation Horaire Global. L'Unsa revendique que l'accompagnement à l'orientation mais aussi la mission de référent école-entreprise bénéficient d'un horaire clairement identifié à tous les niveaux de la formation initiale et qu'il soit prévu dans la dotation horaire globale des établissements.

Les équipes éducatives et plus particulièrement le professeur principal doivent bénéficier des moyens horaires nécessaires pour contribuer à la construction du parcours d'orientation par les élèves et leurs parents dans une démarche de coéducation.

Le gouvernement devrait travailler à une reconnaissance financière de tous les personnels, mais il s'accroche à un objet : le "pacte". Sa responsabilité est de prendre en considération la réalité telle que la charge de travail et de rémunérer les tâches invisibles des personnels. Le ministère envisage au contraire de détourner ces derniers de leur cœur de métier par l'accumulation de missions et d'heures supplémentaires. Ainsi le pacte

présidentiel prévoit une augmentation de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves de 92,17 euros net par mois pour chaque enseignant et de 38 euros net par mois, uniquement pour les professeurs principaux des premières, terminales et terminales CAP. Un engagement annuel pour la découverte des métiers de la 5e à la 3e sera rétribué 88,50 euros net par mois. Le nombre d'heures nécessaires pour effectuer ces missions a été sous-estimé et cette augmentation ne suffira pas au vu du travail demandé sans parler de la perte de pouvoir d'achat due à l'inflation et au gel des salaires depuis 10 ans.

L'orientation tout au long de la vie est devenue un enjeu majeur pour l'accès à la qualification et à un emploi de qualité. Chaque individu doit pouvoir être informé, conseillé et accompagné quels que soient sa situation personnelle, professionnelle, son âge et son lieu de vie. L'Unsa défend un Service public qui garantit à tous un conseil gratuit, neutre et de proximité et revendique que les CIO demeurent des sites pérennes dans le cadre de la restructuration de la carte des CIO et du Service public régional d'orientation (SPRO). Dans le cadre du SPRO, l'Unsa exige le respect des compétences des personnels de l'Éducation nationale et la reconnaissance de la complémentarité des différents acteurs de l'orientation sur un territoire, y compris lorsqu'ils exercent dans un lieu d'accueil commun.

L'Unsa approuvera ce rapport.

Julien Bernard, au nom de la CGT

Cet avis s'inscrit dans la préparation du CPRDFOP 2023-2027, il répond à une saisine du Conseil régional qui nous interroge sur sa politique en matière d'orientation et sur les outils d'information qu'il propose ou devrait proposer aux jeunes dans l'ensemble de leur parcours. Nous partageons totalement le constat de la commission que les outils ne sont pas l'essentiel tant ils sont nombreux et variés. Ils sont la réponse à une injonction à l'orientation permanente tout au long du parcours scolaire dès le collège, dans l'enseignement supérieur et dans les centres et dispositifs de formation professionnelle.

Mais demander à des adolescents de 14 ans de répondre immédiatement à la sempiternelle question : "qu'est-ce que tu veux faire dans ta vie ?" est les mettre face à des choix qu'ils ne sont pas en âge de faire, et qu'ils ne devraient pas avoir à faire tant ils entendent sans arrêt que les métiers d'aujourd'hui ne sont pas ceux de demain, qu'ils devront en changer plusieurs fois et qu'ils devront se former tout au long de la vie. Ils voient aussi leurs aînés entrer difficilement dans le monde du travail, multiplier les CDD ou l'intérim alors que les entreprises se plaignent de ne pas trouver les salariés dont elles auraient besoin, et remettre parfois en cause leurs choix d'orientation. Ils voient aussi les plus de 50-55 ans être éjectés de l'emploi, et la réforme des retraites ne va rien arranger.

En même temps, la stratégie de transformer l'école,

les établissements d'enseignement supérieur et de formation en pourvoyeurs de main d'œuvre employable sur le champ est de plus en plus prégnante alors que notre société a besoin de citoyens éclairés pour affronter les défis environnementaux et sociaux déjà là, les bifurcations indispensables, et donc notre société a besoin de lieux de formation qui soient des lieux d'émancipation.

Le problème ne réside donc pas dans l'information à l'orientation, présente en quantité largement suffisante, mais qu'il n'y ait pas le choix de dire "je n'en sais rien", "je préfère attendre"...

Et comme si ça ne suffisait pas, sous prétexte d'individualisation, chacun est laissé seul responsable de ses choix et de son parcours dans la jungle de l'orientation et de la formation : trouve ton stage, trouve ta formation et le bon lieu, tu n'as pas choisi la bonne spécialité, ton dossier est incomplet, tu n'as pas répondu dans les délais...

La machine à reproduction sociale continue à marcher à plein régime : les enfants d'agriculteurs seront agriculteurs, les enfants de profs seront profs, les enfants d'ouvriers seront ouvriers, les enfants d'ingénieurs seront ingénieurs... Les inégalités de départ ne sont pas ou peu compensées et les classes populaires en subissent les effets néfastes car elles n'ont ni le capital social ni les codes pour les dépasser, sans compter l'importance des coûts à assumer.

Construire un parcours d'orientation demande un accompagnement réellement individualisé des jeunes et de leurs familles, la possibilité de prendre le temps nécessaire et de changer de voie sans obligation d'entrer dans des cases contraintes, la mise à disposition d'informations complètes et exactes qui ne s'apparentent pas à des outils publicitaires, les moyens pour l'assurer avec des personnels informés, formés et qui ont le temps.

Ceci reste un défi à construire et mettre en œuvre. L'avis le montre et fait des propositions en ce sens, nous le voterons.

Soulignons un dernier point : cette saisine est un élément du CPRDFOP en construction qui associera orientation, dispositifs et lieux de formation. L'annonce par voie de presse, sans concertation, des projets de fermeture du lycée professionnel St-Germain d'Auxerre au prétexte notamment de rationalisation des moyens est une très mauvaise façon de procéder pour que les personnels de l'éducation et les familles adhèrent à une politique en construction et aient confiance dans sa sincérité.

Christophe Desmedt, au nom de l'U2P

L'U2P Bourgogne-Franche-Comté tient à saluer le travail effectué sur un sujet - comme cela est rappelé à plusieurs reprises dans le rapport - caractérisé par une grande complexité, et dans un contexte législatif évolutif de surcroît.

Si nous partageons les constats effectués et les préconisations soumises dans ce rapport, nous

accueillons tout particulièrement avec satisfaction cette analyse que "tout n'est pas à inventer". C'est d'ailleurs un principe qui pourrait être plus fréquemment appliqué en de nombreux domaines...

L'enjeu de l'accès à l'information est donc crucial pour assurer une orientation pertinente et efficace pour nos jeunes générations. De nombreux outils existent et sont développés par des acteurs divers s'impliquant en matière d'orientation ; je peux par exemple vous en présenter un nouveau... La CNAMS Bourgogne-Franche-Comté (Confédération nationale des métiers de service et de fabrication) a ainsi réalisé un livret de présentation des métiers de service et de fabrication, permettant non seulement de présenter ces métiers mais également les modalités de parcours et d'accès à ces derniers ainsi que les perspectives de carrière. Un exemple parmi bien d'autres...

Dès lors, et le rapport le souligne particulièrement, la coordination territoriale est essentielle pour faciliter cet accès à l'information. Si une autorité pilote peut être identifiée pour assurer celle-ci de façon efficace, elle devra néanmoins garantir à nos yeux la prise d'initiatives des acteurs dans la mesure où ceux-ci peuvent s'adresser à des publics différents.

Vous l'imaginez aisément, nous partageons également l'analyse sur la nécessité de conforter la voie professionnelle. Ces dernières années ont marqué une évolution positive de son image, il faut le reconnaître, mais les efforts engagés doivent être poursuivis et renforcés pour éviter de briser cette dynamique positive

L'économie de proximité représente des secteurs et des métiers variés où les tensions de recrutement sont avérées (métiers de bouche, métiers de service et de fabrication, le BTP, les experts-comptables, les vétérinaires ou encore les métiers de la santé). De plus, la pyramide des âges actuelle (ou "telle que nous la connaissons aujourd'hui") fait ainsi apparaître le caractère crucial de l'orientation pour l'avenir de nos métiers et le maintien de nos savoir-faire.

L'orientation doit donc être résolument tournée vers l'emploi et pour ce faire, le lien entre le monde de l'école et celui de l'entreprise se doit d'être davantage encouragé et renforcé.

Et je crois pouvoir aisément vous dire que les chefs d'entreprises y sont prêts et en sont demandeurs!

Aussi, et en référence au message porté par le CESER en conclusion de ce rapport - message que nous faisons nôtre bien évidemment - nous pourrions toutefois l'accompagner de son équivalent à l'adresse des équipes éducatives : "laissez-nous, chefs d'entreprises, avec nos salariés, nos apprentis, nos stagiaires, entrer dans les collèges, les lycées, les universités pour parler de nos métiers, de nos passions ; et même si ces métiers peuvent sembler représenter pour certains, peu d'intérêts".

Enfin, je me permettrai une remarque en forme de post-scriptum, sur les psychologues de l'Éducation nationale. Pour dire que cette nouvelle appellation n'est

sans doute pas la plus appropriée vis-à-vis des jeunes et de leurs familles. Il est en effet peu "engageant" pour un jeune d'échanger sur son orientation avec un psychologue... Lier "orientation" et "psychologue" peut paraître pour le moins incongru...

Fabrice Chambelland, au nom de la CFDT

La CFDT partage la majeure partie de cet avis issu d'une saisine du Conseil régional qui pose la question de l'orientation des jeunes de 16 à 25 ans.

La partie 2 de cet avis dresse un état des lieux juste et sans concession des difficultés de l'orientation.

Tout d'abord l'avis rappelle la difficulté, sinon l'impossibilité de dissocier orientation et information. Il ne suffit pas de mettre à disposition une information sur les métiers et les filières de formation pour aider les jeunes à s'orienter. C'est un long travail d'aller et retour entre des intuitions, des possibilités, des réalités. Une étude du CEREQ réalisée en partie par son antenne de Dijon, démontre combien l'origine sociale des jeunes joue dans l'accès aux dispositifs publics d'orientation, puis dans l'accès aux filières professionnelles. Pour faire court, l'école reproduit et amplifie les inégalités sociales. D'ailleurs l'avis relève cet aspect en citant les réalités géographiques et familiales, mais derrière ces deux éléments ce sont bien les inégalités sociales qui sont en cause.

Dans les préconisations, la CFDT retient deux groupes que nous considérons comme prioritaires, l'accompagnement par l'humain et l'amélioration de la coordination de la Région BFC et de ses partenaires. Ces deux aspects se retrouvent largement dans les orientations issues de la reprise de l'ensemble de nos préconisations depuis le début du mandat. Il y a là un vrai sujet à travailler par notre assemblée.

Enfin dernière remarque, on cite une seule fois les décrocheurs et les invisibles dans l'avis et la CFDT le regrette. Ces jeunes femmes, ces jeunes hommes sont des êtres humains qui vivent avec nous! Cette formulation d'invisibles en dit long sur notre système scolaire et d'orientation. Il y a là un vrai chantier pour le CESER pour rendre visibles et dire les réalités vécues par ces citoyens. Parce que nous sommes les représentants de la société civile organisée, nous en avons le devoir. Et les conseillers qui représentent le secteur des associations d'insertion, des associations caritatives, peuvent nous parler de ces invisibles qu'ils voient, eux, chaque jour.

La CFDT votera cet avis.

Caroline Debouvry, au nom de la CPME

En 1992, la JCE de Besançon menait une action à destination des lycéens : "Ouvre-Boîtes". Elle permettait aux lycéens de "rentrer" dans l'entreprise pour découvrir des métiers avec leurs spécificités. En effet, et ce n'est qu'un exemple, l'approche de la comptabilité n'est pas la même chez un commerçant, un artisan, dans une entreprise industrielle ou dans un cabinet comptable.

Cette action permettait également d'aller à la rencontre des acteurs liés d'une part à l'orientation, d'autre part à la recherche d'emploi.

Nous sommes aujourd'hui en 2023 et j'ai le sentiment que les problématiques restent les mêmes.

Je reste convaincue que la base de l'orientation reste l'accompagnement individuel, car chaque personne est unique avec des besoins uniques.

Pour cela, il est urgent de mettre en œuvre les préconisations proposées et de positionner notre région comme leader et précurseur dans ce domaine. Et, je sais que les entreprises sont prêtes à jouer le jeu et à accueillir les jeunes.

Olivier Brasseur-Legry, au nom de l'UDES

L'avis souligne la nécessité de favoriser l'implication de chacun des acteurs en faveur de l'orientation des jeunes. Il convient de mettre en exergue la pratique d'activités en temps libre et lieux tiers chez les jeunes dans le cadre de la représentation des métiers, de leur capacité à s'orienter ou à choisir un parcours de formation. Le temps passé en activité à temps libre et lieux tiers est égal voire supérieur au temps passé dans l'enseignement¹. Le temps passé au sein des structures d'enseignements est pour certaines catégories socio-professionnelles inférieur au temps passé en activités sportives et au sein des équipements socioculturels. Les temps libres sont également occupés de façon très hétérogène selon les catégories socioprofessionnelles. Dès le collège, les pratiques sont fortement différenciées2.

On soulignera que la pratique d'activités extrascolaires structurées n'est pas identique à la pratique libre entre pairs en termes d'accès, de trajectoires culturelles des jeunes et de sensibilisation à un environnement (rapport France Stratégie et HCFEA – rapport 2018). Le temps libre des enfants à l'épreuve des contextes territoriaux – nous présente l'échelle de complexité (matrice élaborée par le chercheur Olivier David, 2010). Les activités hors école et hors familles sont décisives dans le parcours des jeunes, leur "réussite scolaire".

On ne peut en effet se poser les questions d'orientations sans insister sur une approche systémique et notamment l'imprégnation des acteurs hors du champ de l'éducation nationale et de la formation, notamment au sein des structures associatives, des nouvelles formes d'emploi et des organisations employeuses. Si le rapport insiste sur la connaissance des milieux professionnels, il est nécessaire d'intégrer l'ensemble des acteurs et notamment des lieux tiers (clubs sportifs, centres sociaux, centres culturels, structures d'éducation populaire), la question d'orientation ne peut se résumer uniquement à l'implication des structures d'enseignements de l'Éducation nationale ou de formation initiale. La participation active

Notamment à l'aune des nouvelles aspirations des jeunes : engagement, climat, questions sociétales, lien social, participation, citoyenneté des jeunes, il est impérieux de dépasser l'orientation professionnelle sur les questions abordées seulement autour des métiers. La question de l'employabilité intègre désormais, de plus en plus, les questions d'adaptation à l'emploi, les questions de compétences socio-émotionnelles, des soft skills, des parcours non linéaires. Le contexte post Covid a révélé d'autres aspirations chez les jeunes vers des métiers qui ont du sens, des situations d'équilibre vie personnelle et vie professionnelle et d'autres formes d'implication sociétale.

La question d'employabilité peut rejoindre la question d'émancipation des individus si nous envisageons les parcours vers les compétences individuelles et notamment développées dans un contexte extrascolaire, sous la forme de participation associative, d'implication, de découverte des métiers du lien social. Penser les métiers de demain au-delà de la compétence attendue mais aussi dans les compétences notamment des soft skills est nécessaire pour assurer l'adaptation de nos jeunes aux nouveaux métiers. La question de l'orientation doit inviter à une réflexion sur l'adaptation des jeunes au-delà de l'orientation lors de l'acquisition des compétences initiales ou de la formation à un métier, lequel ne s'exercera plus dans les mêmes conditions dans 20 ans ou pourra disparaître.

Emmanuelle Roch et Franck Ayache, au nom de la CFTC

Le Syndicat CFTC souhaite souligner la qualité du travail fourni par la commission Formation-Recherche, pour répondre à la saisine du Conseil régional sur le sujet suivant "L'orientation : un parcours complexe pour des jeunes en quête d'informations".

La CFTC est en accord avec l'ensemble des réactions émises par ses collègues conseillers.

La CFTC votera cet avis.

des acteurs de l'éducation populaire est réelle au quotidien pour porter ces questions d'ouverture, de sensibilisation aux territoires et de sens donné à ses choix d'orientation

⁽¹⁾ Données Insee élaborée pour le Conseil Enfance – HCFEA temps disponible hors temps de sommeil et d'hygiène sur les jeunes de 11 à 17 ans.

⁽²⁾ Note d'information 22-35, novembre 2022 portant sur les collégiens.







Conseil économique, social et environnemental

- ◆ Site de Besançon 4 square Castan | CS51857 | 25031 Besançon cedex Tél. 03 81 61 62 90
- Site de Dijon

17 boulevard de la Trémouille | CS23502 | 21035 Dijon cedex Tél. 03 80 44 34 32

